

1071.71  
52

photos  
y 2354

971,446  
N 742 A

## Collection "Notre Passé"

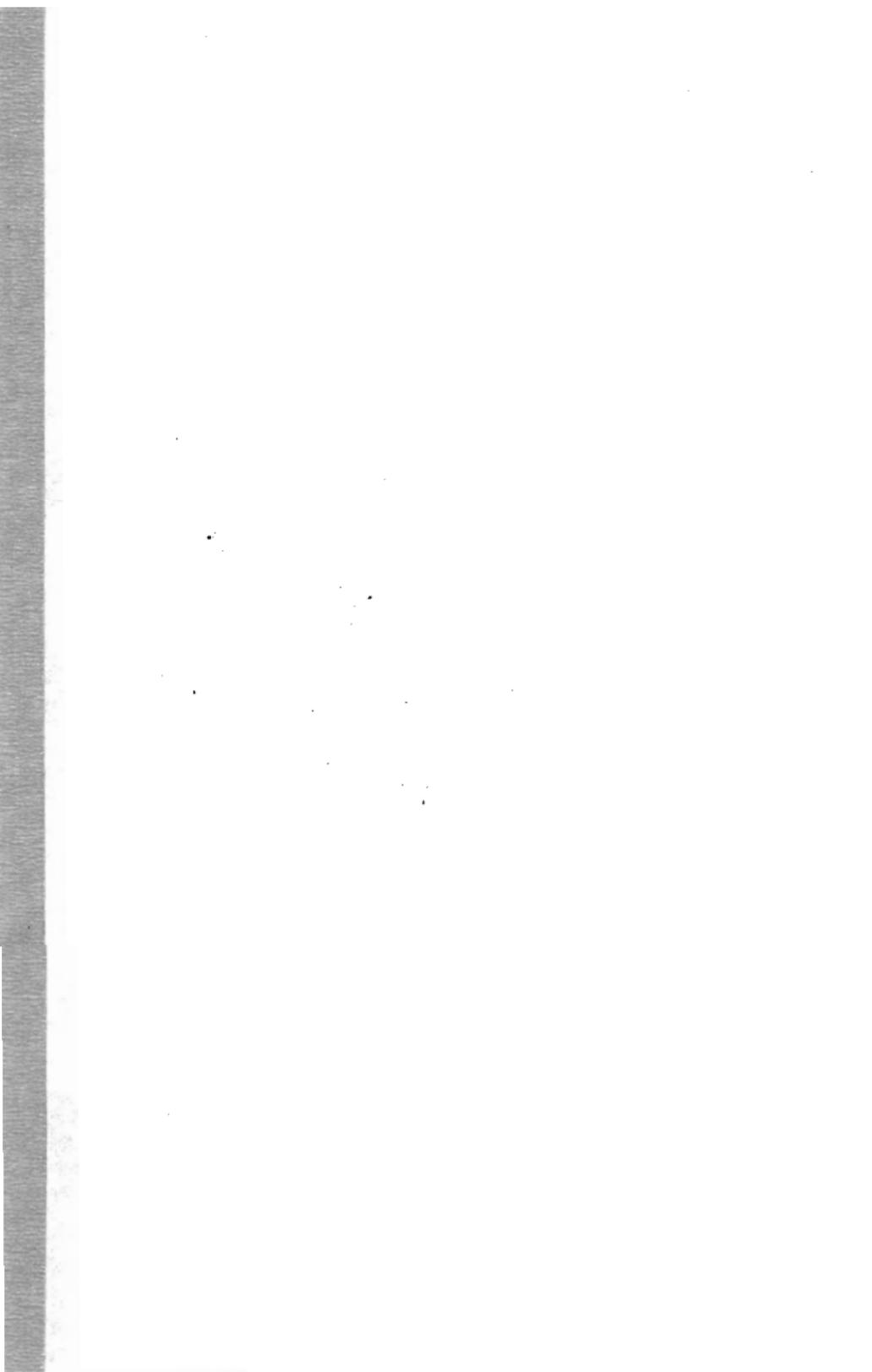
BROCHURES ILLUSTREES. De 40 à 64 pages.

1. STE-ANNE DE LA PERADE  
*par Albert Tessier*
2. SOUVENIRS D'UNE INSTITUTRICE  
*par Vénérande Douville-Veillet*
3. FIGURES POLITIQUES DE LA PERADE  
*par Raymond Douville*
4. MGR LAFLECHE, MISSIONNAIRE DANS L'OUEST  
*par Albert Tessier*
5. UN GRAND EDUCATEUR : MGR IRENEE DOUVILLE  
*par P.-H. et Rodolphe Leboeuf*
- 6 et 7. SOUVENIRS DU RAPIDE-NORD  
*par Vénérande-Douville Veillet*
8. LES SOUVENIRS DE M. SADOTh  
*par l'abbé Armand S. Tessier*
9. BEURRERIES ET FROMAGERIES D'AUTREFOIS  
*par Daniel Thibault*
10. MON ENFANCE AU BAS-DE-SAINTE ANNE  
*par Mgr Albert Tessier*
11. LE CATACLYSME DE LA RIVIERE SAINTE-ANNE  
*par Mgr Albert Tessier*
12. UN CANADIEN ERRANT NATIF DE LA PERADE  
*par Raymond Douville*
13. PETITE HISTOIRE DE NOTRE  
"PETIT POISSON DES CHENAUX"  
*par Mgr Albert Tessier*
14. NOS PREMIERES MERES DE FAMILLES  
*par Raymond Douville*
15. LES EGLISES DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PERADE  
*par Albert Giroux*
16. FIGURES DU TEMPS DE NOS GRAND'MERES  
*Première série*
17. Mgr ALBERT TESSIER EDUCATEUR  
*par l'abbé Henri Carignan*
18. DEUX MEDECINS NATIFS DE LA PERADE  
*André Bigué et Antonio Pelletier*
19. FIGURES DU TEMPS DE NOS GRAND'MERES  
*Deuxième série*
20. FIGURES DU TEMPS DE NOS GRAND'MERES  
*Troisième série*
21. MADELEINE DE VERCHERES  
*par André Vachon*

---

### Photo de couverture

Vue d'une partie actuelle de la seigneurie de Sainte-Marie. Au premier plan, la ferme de la famille Morel, appartenant aujourd'hui à M. Camille Germain.





*Raymond Douville*



*Société de  
Généalogie de  
Drummondville*

545, rue des Écoles  
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6

# La seigneurie Sainte-Marie

506

\* Ses premiers seigneurs \* Ses premiers colons

(1669-1775)

---

**CHER MEMBRE**

Cédé Par

*Le document que vous avez actuellement entre les mains demeure une propriété collective. Nous savons que vous mettrez tout en oeuvre pour l'utiliser dans les meilleures conditions et en faciliter l'accès aux autres membres à leur tour.*

**MERCI.**

**LE PERSONNEL DE VOTRE CENTRE  
D'INFORMATION DOCUMENTAIRE**

G.I.D. 17 (REV 85-08)

0103

05350

EDITIONS DU BIEN PUBLIC

1979

*Don de*



**Fondation Raymond-Beaudet**

449, rue Notre-Dame  
Drummondville  
(Québec) J2B 2K9  
(819) 478-2519

Dépôt légal — 3e trimestre 1979  
Bibliothèque nationale du Québec

## PRÉAMBULE

Il faut bien l'admettre, puisque c'est la vérité. Michel Gamelain et Jean LeMoynes, les premiers concessionnaires des seigneuries voisines : Sainte-Anne et Sainte-Marie, n'étaient pas des colonisateurs selon le point de vue des autorités de la Nouvelle-France, principalement de l'intendant Talon. C'est-à-dire des chefs, des administrateurs compréhensifs et sérieux, pour attirer autour d'eux des colons immigrants ou d'anciens soldats, qui défricheraient des lopins de terre où ils s'établiraient, se marieraient et auraient des enfants pour assurer la survie du pays. Tel était l'espoir des autorités. Telle était leur politique laquelle, à la longue, s'est réalisée, mais grâce aux colons eux-mêmes plutôt qu'à leurs chefs immédiats, les seigneurs.

Pour nous en tenir à notre région immédiate<sup>1</sup>, commençons par Batiscan. Cette seigneurie fut accordée aux Jésuites en 1639. Or ce n'est qu'en 1666, soit vingt-sept ans plus tard, qu'ils octroyèrent officiellement les premières concessions à des colons qui s'y étaient établis quelques années plus tôt. Il en est de même pour la seigneurie de Grondines, accordée aux religieuses Hospitalières de Québec en 1637. Elles ne savaient même pas où cette seigneurie se trouvait. Ce n'est qu'en 1671 que nous trouvons trace d'une première concession notariée à cet endroit, alors que des colons entreprenants, venus pour la plupart de Portneuf et quelques-uns de Sainte-Anne, y résidaient déjà. Les seigneuries de Lotbinière, Deschaillons et Saint-Pierre (les Becquets) ont été également habitées et les terres défrichées avant l'octroi officiel de ces seigneuries. Il en est de même de la seigneurie de Champlain, où le titulaire, le militaire Pézard de la Tousche, même s'il prit son rôle au sérieux, trouva à son arrivée de nombreux colons venus du Cap-de-la-

Madeleine et des petits fiefs environnants, L'Arbre-à-la-Croix, le village Laborde, les prairies Marsolet, etc, déjà bien établis à son arrivée en 1664.

Quant aux seigneuries de Sainte-Anne et de Sainte-Marie, elles étaient encore vierges de colons sédentaires à l'arrivée des deux premiers seigneurs. Mais ces futurs colons, modestes trafiquants et coureurs des bois, connaissaient bien les lieux.

Michel Gamelain et Jean LeMoyne n'avaient donc pas le noble but de colonisateurs lorsque leurs seigneuries leur furent accordées. Ils n'étaient que des aventuriers de la traite, aventuriers qui possédaient des relations « en haut lieu » et qui surent les utiliser.

Excellents postes du commerce des fourrures avec les Indiens de la région que Gamelain et LeMoyne avaient déjà repérés. Les rivières Batiscan et Sainte-Anne et leurs affluents leur fournissaient l'essentiel de leur commerce. La grande aventure en pays lointain ne les intéressait pas, comme les Jolliet, Radisson, DesGroseilliers, La Salle, etc. Leur appétit était plus immédiat, plus prosaïque, plus pratique. Comme théâtre de leurs exploits, ils choisirent ces deux régions voisines et s'y firent accorder leurs seigneuries.

Les colons, — puisque les seigneurs devaient établir des colons — s'installèrent tant bien que mal dans de modestes cabanes, ou des abris de fortune, les uns accompagnant leurs chefs dans leurs chasses, les autres, de tempérament plus sédentaire, préférant défricher un peu et semer, en attendant des jours meilleurs et espérant une compagne courageuse pour partager leur vie. D'ailleurs les seigneurs devaient, pour se conformer à leur contrat de concession, obliger leurs censitaires à abattre sur leur lot environ un arpent de terre par an. Mais bien peu de ceux qui s'adonnaient avant tout à la traite s'y conformaient, laissant cette tâche à ceux qui se souciaient de leur avenir. D'où ces nombreux changements de con-

cessions et ces indications de « bail de ferme » dans les débuts.

Ainsi, les deux seigneuries ne diffèrent guère dans leurs activités courantes. Gamelain se fait accompagner dans ses courses par quelques serviteurs et des colons aventuriers. Jean LeMoyne fait de même. Aucune animosité entre eux. Seule la rivière Sainte-Anne divise géographiquement les deux seigneuries et les colons vont de l'une à l'autre sans difficulté.

Il en sera de même après que Michel Gamelain, décédé obscurément par la suite, eut cédé sa seigneurie aux anciens officiers du régiment de Carignan, les sieurs de Suève et Lanouguère. LeMoyne conservera la sienne, et les colons des deux seigneuries continuèrent à se voisiner, à s'entr'aider et aussi, et surtout, à se marier, car l'amour n'a pas de frontière, surtout celle de la rivière Sainte-Anne !

La fusion viendra plusieurs années plus tard. Car la seigneurie Sainte-Marie n'existe plus comme telle. On en a toutefois conservé heureusement le nom avec les appellations des rangs du « Grand Sainte-Marie » et « Petit Sainte-Marie », où se sont perpétués des descendants des premiers colons, dont ils ont aussi conservé les noms et les surnoms.

Elle eut une vie féconde cette petite seigneurie, à la fois constructive par ses valeureux colons, et pittoresque par les seigneurs et leurs compagnes qui s'y sont succédés. Elle prouve une fois de plus que nos paroisses ont été réellement fondées par les colons qui s'y sont établis et les quelques seigneurs qui ont vécu au milieu d'eux et se sont intéressés à leur bien-être.

C'est l'évolution des premières étapes de cette modeste mais toujours bien vivante seigneurie Sainte-Marie que nous voulons relater dans ces pages.

\* \* \*

## JEAN LEMOYNE ET MAGDELEINE DE CHAVIGNY

Dans l'ouvrage *Les premiers seigneurs et colons de Sainte-Anne-de-la-Pérade*, nous avons rassemblé de nombreuses notes documentaires sur Jean LeMoynes<sup>2</sup> et l'origine de la seigneurie Sainte-Marie. Nous ne ferons que résumer ici les principales étapes de sa carrière jusqu'au recensement de 1681, date limite que nous nous étions fixé pour ce travail. Nous nous attarderons donc davantage sur le quart de siècle qui lui restera à vivre, au cours duquel il tâchera d'assurer la sécurité de sa famille et de ses censitaires.

Originaire de la Normandie, plus précisément du bourg de Pitres, non loin de Rouen, il arriva au pays avec son frère aîné Pierre vers 1656, probablement en même temps que leur concitoyen Jacques Leber, qui alla se fixer à Montréal. Les LeMoynes s'établirent au Cap-de-la-Madeleine, puis gagnèrent Batiscan où ils figurèrent au nombre des premiers colons. Jean LeMoynes résidait encore au Cap lorsqu'il alla épouser à Québec le 24 juillet 1662 Magdeleine de Chavigny, fille de François de Chavigny et d'Eleonore de Grandmaison, une des familles les plus en vue de la colonie. Son épouse lui fut une compagne dévouée de tous les instants. Elle avait hérité de sa mère une grande énergie et le sens des affaires.

Ce mariage avantageux témoignait que LeMoynes était un immigrant sérieux, doué du sens des affaires et décidé à s'établir ici. Tel que déjà signalé, il n'avait pas une vocation de colonisateur. Comme bien d'autres, en venant en ce pays inconnu, il allait à l'aventure. S'il s'intéressa dès son arrivée au commerce des fourrures, c'est que ce négoce était à l'époque le plus rémunérateur, du moins dans l'immédiat. Les principaux citoyens du Cap, et des plus respectés, s'y adonnaient avec succès. Il

ne tarda pas à s'allier à eux, particulièrement à Nicolas Gastineau, Michel Gamelain, Jean Crevier, la mère de ce dernier, Jeanne Evard, et quelques autres de moindre envergure, mais dont l'histoire conserve les noms, car eux aussi ont fait souche au pays, et surtout dans la région.

LeMoyne fut impliqué, comme on sait, dans la fameuse enquête du Conseil Souverain, en 1667, sur la traite de l'eau-de-vie avec les Indiens. Comme ses « collègues », il s'en tira avec une faible amende et la promesse de ne pas récidiver. Mais comme eux tous, il récidiva, en prenant d'élémentaires précautions, sur lesquelles les autorités fermaient les yeux, car elles n'étaient pas toujours à l'abri de soupçons dans le commerce illicite et lucratif des fourrures.

Pour se plier aux exigences, LeMoyne dut se faire accorder des concessions. Au Cap, d'abord. Il en commençait le défrichement avec des engagés nouvellement arrivés de France, puis les revendait avec profit. Les mois d'hiver, il partait avec ces mêmes engagés à la récolte des fourrures chez les Indiens des forêts avoisinantes, s'attelant lui-même aux traînes remplies de couvertures et de barils d'eau-de-vie à l'aller, et de peaux de castor et d'orignal au retour.

Pour les notaires de l'époque, il était un bon client. Le greffe de Jacques de La Tousche, au Cap, notaire qui instrumenta moins de cinq ans, ne contient pas moins de vingt-sept actes qui concernent Jean LeMoyne, sans compter ceux qui portent sa signature comme garant de transactions ou comme témoin. Son autre notaire de confiance au cours des premières années fut Guillaume de La Rue, qui viendra passer les années de sa longue vieillesse dans la seigneurie Sainte-Marie et qui y mourut, après y avoir entraîné ses fils, qui contribuèrent beaucoup au développement de la seigneurie. Puis ce furent les notaires Jean Cusson, (22 actes), du Cap, « son bon ami » comme il l'appelle souvent, puis Michel Roy (32 actes), de Sainte-Anne, et François Trotain, de Batiscan.

Ce sont les actes de ces tabellions qui nous permettent de lever le voile sur la vie active de Jean LeMoynes.

## À BATISCAN

C'est en 1666 qu'il décide d'aller s'établir définitivement à Batiscan, après avoir donné à ferme sa principale concession du Cap, en partie mise en valeur, à Pierre Millet et à Jean Danias pour trois ans. Puis il s'en départit pour toujours. Car la région de Batiscan le rapprochait de ses principaux postes de traite avec les Indiens le long des rivières Batiscan et Sainte-Anne.

Le 26 mars 1666, de même que plusieurs autres citoyens du Cap qui avaient déjà commencé des défrichements à cet endroit, il obtenait des pères Jésuites, seigneurs de « Saint-Eloi et Batiscan », deux concessions, en même temps que son frère Pierre. Ses compagnons et lui-même donnèrent véritablement naissance à la paroisse, particulièrement les Rivard, les Guillet et les Marchand.

Comme il l'avait fait au Cap, LeMoynes revendra ses concessions, en obtiendra d'autres dont il se départira aussi, avec profit, évidemment, ne conservant que celle où il fixera son domicile, au centre de la seigneurie. En même temps il cherchait, entre deux randonnées de traite, à mettre en valeur sa seigneurie de Sainte-Marie qu'il venait d'obtenir. Mais Batiscan sera toujours son endroit de prédilection. Son épouse s'y plaisait, car il y avait au moins un embryon de vie collective. C'est là qu'il gérait ses affaires. C'est là que furent élevés ses enfants, où plusieurs se marieront, où il assistera comme parrain et témoin à des baptêmes, mariages et sépultures, et où enfin il terminera sa vie.

D'ailleurs, c'est de Batiscan que viendront les plus sérieux et les plus tenaces habitants de la seigneurie Sainte-Marie, où des descendants se retrouvent encore de nos jours.

\* \* \*

## *La seigneurie Sainte-Marie*

Le 3 janvier 1669, le gouverneur de la Colonie, Remy de Courcelle, apposait sa signature au bas du document suivant :

« J'ay accordé au sieur Lemoyne, habitant du Cap de la Madeleine, la terre qui est entre la concession des Pères et la rivière Sainte-Anne, le long du fleuve Saint-Laurent, et en cas qu'il n'y eut que trois quarts de lieue dans ledit espace de terre, et demy lieue dans la rivière Sainte-Anne, en montant, avec l'Isle des Pins qui se trouve vis-à-vis la dite concession, pour y travailler incessamment, le tout en cas que cela ne soit concédé à personne, et le contrat luy sera fourny comme aux autres. »

Le gouverneur fut peut-être pressé par les événements — ou les influences — pour signer ce bref document, qui avait cependant force de loi. Mais Jean LeMoyne devra attendre en 1672 pour obtenir son contrat de concession en bonne et due forme, sous la signature de l'intendant Talon. Au nombre des obligations auxquelles devra se soumettre le seigneur, signalons celles-ci :

« ... Ledit sieur LeMoyne conservera les bois de chesne qui se trouveront sur la terre qu'il se sera réservée pour y faire son principal manoir, mesme quil fera la réserve des dits chesnes dans lestendue des concessions particulières, faites et à faire à ses tenanciers, qui seront propres à la construction des vaisseaux; pareillement qu'il donnera avis au Roy et à la Compagnie royale des Indes Occidentales des mines, minières ou minéraux, sy aucunes se trouvent dans l'estendue du dit fief. ... »

Telles étaient les obligations du nouveau seigneur, lesquelles ne différaient pas de celles des seigneurs des autres concessions de seigneurie et de fiefs à l'époque. Toutefois la principale obligation était l'établissement de colons sur les terres. Jean LeMoyne, comme les autres, devait s'y conformer. Dès avant l'avis officiel de l'inten-

dant Talon, Jean LeMoyne avait autorisé des colons à s'y établir. La première remonte au 10 juillet 1669, et elle avait été accordée dans l'île des Pins, à un ancien compagnon de traite du nouveau seigneur, Charles de Montmainier, qui n'y restera pas longtemps, étant serrurier de métier qu'il alla par la suite exercer à Québec.

Ce sont des colons de hasard qui, les premières années, accepteront d'aller tenter leur chance dans cette nouvelle seigneurie. Le colon Jean Danias lui-même, qui avait acheté la concession de Montmainier, n'y resta pas longtemps. C'est ce Danias pourtant qui semble avoir construit la première habitation de fortune pour s'y loger avec sa nouvelle épouse, Marguerite Vaillant, une « fille du Roi », qui venait d'abjurer le protestantisme pour se marier. Lorsque le seigneur LeMoyne reprend cette concession au début de 1671, le contrat mentionne qu'il donne soixante livres à Danias pour « toutes les appartenances et dépendances » qu'il possède dans l'île des Pins.

Le contrat du notaire Michel Roy daté du 9 mars 1671 apporte plus de précisions et démontre que les « dépendances » de l'ancien colon étaient bien rudimentaires. Ce jour-là, LeMoyne engage trois colons déjà établis dans la seigneurie de Sainte-Anne et qui iront par la suite tenter leur chance à Sainte-Marie: Claude Sauvageot, Vivien Rochereau et Antoine de Brouville. Ces derniers s'engagent à « traîner la charpente qu'il faut pour la grange qui sera établie en l'isle des Pins. . . comme aussi seront obligés de traîner tous les pieux qui sont faits pour la maison de l'isle des Pins, sur le bord du petit chenal du côté de la grande terre. . . » Pour ces travaux, le seigneur s'engage à donner aux trois ouvriers la somme de vingt-cinq livres et deux pots d'eau-de-vie.

Donc, dès le début de 1671, une maison était construite dans l'île des Pins et les pieux devaient servir à l'entourer, selon l'usage de l'époque, pour se protéger des maraudeurs, Indiens et bêtes sauvages. Le contrat signa-

le aussi qu'il « est fait et passé maison du sieur LeMoÿne, après-midi, en présence de Jean Sieur. » Pour le seigneur ce n'était certainement qu'un pied-à-terre, car sa famille demeurait toujours à Batiscan, mais ce local servait tout de même de « maison seigneuriale » située dans sa seigneurie.

Comme nous l'avons signalé précédemment, ce n'est que le 3 novembre que Jean LeMoÿne recevra officiellement son titre de concession. On peut supposer qu'il avait conclu une entente verbale avec les seigneurs de Sainte-Anne pour faire moudre son grain à leur moulin seigneurial sur l'île du large. Lorsque ces derniers passent un contrat, le 7 mars 1672, avec le charpentier Mathurin Morisset pour la construction d'un moulin « faisant farine », LeMoÿne fournit du bois pour la charpente et signe comme témoin au contrat.

#### *La pacage des animaux*

Pendant ce temps, les quelques censitaires qu'il avait attirés s'occupaient davantage en sa compagnie de la traite des fourrures que du défrichement. Dans les humbles logis qu'ils avaient construits, ils y laissaient, au cours des mois d'été, femmes et enfants à la garde de quelques colons sédentaires qui préféraient travailler la terre et avoir soin des animaux du seigneur et des colons en voyage.

Et ils étaient nombreux, ces animaux. Dès 1675, on peut dénombrer vingt-deux bêtes à cornes ainsi que des cochons et des volailles sur la ferme seigneuriale. Les colons en possédaient également, car lorsque M. LeMoÿne donne à ferme la commune à François Frigon pour faire « arbager » les animaux, il stipule que l'année suivante il ne pourra accepter plus de quarante-huit bêtes à cornes des habitants en plus des vingt-deux qui sont siennes, soit soixante-dix en tout. De plus, les animaux qui, le jour, sont sous la garde de Frigon, devront, le soir, être conduits dans un enclos communal que les habitants devront eux-mêmes confectionner.

Quant aux cochons, ils sont l'objet d'une réglementation spéciale. Ces animaux sont pourtant bien utiles et sont à la base, comme on sait, de la nourriture quotidienne, même et surtout en voyages de traite. On sait aussi que, laissés en liberté, ils causent bien des ravages. LeMoyne le sait mieux que quiconque dans sa seigneurie, car il a vécu au Cap-de-la-Madeleine où les audiences civiles et même criminelles fourmillent de procès entre voisins concernant les dégradations de ces animaux.

LeMoyne ne veut pas en limiter la reproduction. Mais il entend bien minimiser et même supprimer si possible les dégâts qu'ils peuvent causer. Aussi le marché conclu avec Frigon stipule que « ceux qui mettront des cochons dans les dits arpages et s'il advient qu'ils fassent du dommage ils les retiendront, et s'ils ne les retiennent après l'avertissement fait et qu'ils fassent pour la deuxième fois des dommages, sera payé ledit dommage par les propriétaires des dits cochons... »

La chronique ne dit pas si les cochons de Sainte-Marie ont été cause de chicanes entre voisins, ni si le seigneur eut à mettre en pratique son ultimatum.

### *Le recensement de 1681*

A la même époque, c'est un va-et-vient de colons, comme on peut le constater par le graphique que nous publions dans une autre page sur les premiers concessionnaires. Les uns hésitent encore entre Sainte-Anne, Grondines et Sainte-Marie. D'autres arrivent, espérant s'y fixer. Ils partent aussi vers des seigneuries mieux organisées, croient-ils, en pensant à leur famille naissante.

C'est pourquoi le recensement de 1681 ne dénombre que trois colons dans la seigneurie Sainte-Marie: Jean Senellay, son épouse Renée Joussetot et deux enfants; Gilbert Leroux dit Lassaigne, son épouse Ursule Greslon et un enfant; Pierre Baubriau et son fils Venant. Ces

colons ont quelques arpents défrichés et quelques bêtes à cornes. Il manque à cette liste le nom de Vivien Rochereau, qui était à son autre ferme de Grondines lors du recensement. Mais il y reviendra, de même que quelques autres, sans doute en voyage de traite lors du passage du recenseur. Trois domestiques apparaissent au service du seigneur LeMoyne, mentionnés seulement par leurs prénoms : Pierre, 30 ans; Thomas, 28 ans; Antoine, 40 ans. Nous pouvons en identifier au moins deux : Antoine Cottenoir et Pierre Cartier. Bientôt ils partiront, le premier gagnant de région de Gentilly, et Cartier allant s'établir à Boucherville.

Quant à la famille du seigneur, elle est inscrite au complet, ce qui ne veut pas dire qu'elle y demeurait en permanence. D'ailleurs, le nom de la seigneurie Sainte-Marie n'apparaît pas en titre, comme les autres, dans la liste du recensement. Elle est inscrite, sans autre identification, à la suite des colons de la seigneurie de Sainte-Anne, comme si elle en faisait partie. LeMoyne a sans doute tenu à ce que sa famille, bien que résidant à Batis-can, soit mentionnée à cet endroit. Et il s'avère qu'elle est la plus nombreuse de toutes les seigneuries de la région, seigneurs et colons compris.

Voici la liste, telle qu'inscrite au recensement. Jean LeMoyne, 50 ans; Madeleine de Chavigny, sa femme, 40; enfants: Jacques, 18; Marie, 16; Alexandre, 13; Louis, 11; Marguerite, 9; Madeleine, 7; Jeanne, 5; Alexis, 6 mois. Ce qui nous porte à croire que LeMoyne tenait à ce que sa famille soit inscrite au complet dans sa seigneurie, c'est que son aîné Jacques était absent, ayant déjà commencé ses voyages de traite aux pays d'en-haut.

\* \* \*

### *Les lents débuts*

Pourquoi si peu de colons s'établissent-ils de façon permanente dans la seigneurie ?

C'est que le seigneur lui-même ne les y invitait guère, préoccupé avant tout du commerce des fourrures auquel il faisait participer activement ses censitaires, et aussi ses fils, qu'il initia dès leur adolescence. Il s'occupa aussi un certain temps d'un lucratif commerce d'anguilles avec un ancien compagnon du Cap et de Batiscan, devenu le premier colon de Lotbinière, Michel LeMay. Ils en livraient plus de deux mille unités par année aux marchands de Québec, sans compter divers autres produits de pêche, en saison. L'indiscrétion d'un acte du notaire Michel Roy nous apprend que c'est Jean LeMoyne qui avait ses entrées auprès des commerçants québécois.

Les greffes des notaires de son époque sont remplis des activités de Jean LeMoyne, de ses transactions, de ses diverses opérations de commerce, de ses ventes de bétail, etc. Ainsi Nicolas Lecompte, ancien habitant du Cap, célibataire et son ancien compagnon de chasse, est devenu boucher à Montréal. LeMoyne lui vend le surplus de ses bêtes, vaches, boeufs, porcs et volailles. Lecompte ne lui verse que des remises, avec intérêts. Son autre collègue du commerce, Nicolas Gastineau, lui emprunte des argents, les lui rend, en emprunte d'autres, sans perte de part et d'autre. De plus, LeMoyne loue des vaches et des boeufs à des habitants de Champlain et de Grondines. Le commerce, pour lui, passe toujours avant la mise en valeur de sa seigneurie. Les colons à qui il concède des terres sont avant tout des collaborateurs de ses multiples occupations.

### *Des colons sérieux*

Mais bientôt arrivent des colons sérieux, qui donneront véritablement naissance à la seigneurie et qui en seront les piliers. Jean LeMoyne ne fera que les soute-

nir et les encourager, lorsqu'il se sera rendu compte que ses fils ne tiennent pas à lui succéder comme seigneur. Car eux aussi ont la passion de l'aventure et du commerce des fourrures. Peut-il leur en faire reproche?...

Lui-même, bien qu'il approche la cinquantaine, n'est pas encore tout-à-fait apaisé et songe à de nouvelles entreprises. Le 10 août 1684 (greffe Cusson) il finance, de concert avec un autre trafiquant de métier, Louis Le-compte Dupré, de Champlain, un voyage de traite au pays des Outaouais. Son fils aîné Jacques en fait partie. Lui-même n'y va pas, non plus que son associé. Mais le contrat stipule que LeMoyne aura les deux-tiers des profits et Dupré se contentera de l'autre tiers. Au nombre des voyageurs figure Gilbert Leroux dit Lassaigue, un de ses censitaires de Sainte-Marie. Leroux dit Lassaigue possédait une autre concession dans la seigneurie Sainte-Anne et son nom se perpétuera avec « La montée d'Enseigne », terme encore en usage.

Un autre des fils de LeMoyne, René-Alexandre (qui prendra plus tard le surnom de Despins) accompagna, financé par son père, le notaire Michel Roy et Robert Rivard dit Loranger lors de leur expédition de 1689 aux lacs Abitibi et Témiscamingue. René-Alexandre recevait, selon le contrat, une part substantielle des bénéfices. Il avait alors à peine vingt ans et commençait ainsi une fructueuse carrière de commerçant de fourrures.

### *La seigneurie s'agrandit*

Pendant ce temps Jean LeMoyne semble vouloir s'intéresser sérieusement à son domaine. Même il veut l'agrandir. Le 9 novembre 1689 (greffe Rageot) il obtient le fief La Noraye, voisin du sien, que l'officier militaire Niort de La Noraye s'était fait concéder en 1672 et dont il ne s'était jamais occupé, ne sachant même pas où il était situé.<sup>3</sup> LeMoyne lui-même n'aura pas le temps d'y établir des censitaires et de le mettre en valeur de son

vivant. D'ailleurs le titre officiel de cette « seigneurie fantôme » ne sera accordé qu'à sa veuve, le 24 octobre 1711. Une partie de ce domaine sera connu plus tard sous le nom de « Village du petit Sainte-Marie ».

Le 4 mai 1697 (greffe Trotain) LeMoyne obtient du père François Vaillant, représentant des seigneuries des Jésuites au pays, dont celle de Batiscan, et avec qui il traitait diverses affaires, une concession de terre de quatre arpents de largeur, avoisinant sa seigneurie et qui, plus tard, en fera partie. Le contrat stipule que LeMoyne devra faire défricher et bâtir sur cet emplacement. Ce qu'il fera d'ailleurs, même si d'autres parties de sa seigneurie ne sont pas encore concédées, étant trop éloignées des centres habités.

Quelques censitaires forment déjà un noyau sérieux: les Gendron, Lévesque, Rochereau, Leduc, Grimard, Rivard-Lacoursière, etc. Puis voici qu'arrivent les familles LaRue et Bigué.

L'ami de toujours de Jean LeMoyne, le notaire Guillaume de LaRue qui avait abandonné la pratique vers 1680 pour devenir juge prévôt de Batiscan, décide d'aller s'établir avec ses enfants dans la seigneurie Sainte-Marie. Ses fils Etienne, Jacques et Joseph y sont signalés dès 1697 dans les registres paroissiaux de Sainte-Anne. Etienne fera baptiser son fils aîné le 11 décembre de cette année. Jacques y avait épousé le 22 juillet précédent Madeleine Couillard, originaire de Grondines. Tous étaient déjà sur leur concession respective lorsqu'elle leur fut officiellement accordée par acte notarié.

L'ancêtre Guillaume obtiendra la sienne, par acte du notaire Michel Roy, le 20 mars 1700, en même temps que Jacques et sa fille Jeanne dont le mari, Antoine Guibord, venait de mourir. Elle ne resta pas longtemps veuve. Le 9 janvier 1702 elle épousait Simon-Hector Horson, un soldat cantonné à Batiscan et qui lors de son mariage dit exercer le métier de cordonnier. Il ve-

nait d'abjurer le protestantisme, et il s'adaptera tant bien que mal à la vie de fermier. Il mourra en 1716. Ce qui restait de la concession originale, déjà morcelée, ira à Louis Guibord, fils du premier mari de Jeanne de La-Rue. Les enfants Horson s'allieront aux Brousson dit Lafleur.

Etienne Bigué dit Nobert, Sieur de Lespine, est une autre excellente acquisition. En 1698 il prend à ferme les terres de la seigneurie. Puis le 21 mars 1700 il obtient sa propre concession, quatre arpents de front sur quarante de profondeur. Les LaRue partiront. Mais la dynastie des Bigué, Nobert et Lépine continuera jusqu'à nos jours. Ce sont des gens de cette trempe qui sont à la source de la plupart de nos paroisses: des familles énergiques, de père en fils, de mère en fille, y ont fait souche. Les Bigué et les Nobert en sont un vivant exemple.

\* \* \*

Ainsi, la seigneurie prend forme et Jean LeMoyne pourra terminer ses jours en paix. Il n'a qu'un regret: aucun de ses fils ne veut prendre la relève. Aventuriers comme leur père, habitués aux grands espaces, le titre de seigneur sédentaire d'une modeste seigneurie les intéresse guère. Jean LeMoyne s'en rend compte lorsqu'il commence à mettre ordre à ses affaires terrestres en 1699, alors qu'il approche les soixante-dix ans. Le 9 avril de cette année, il se rend à l'étude du notaire Cusson, au Cap, pour dicter son testament et mettre la dernière main à certaines transactions encore en suspens.

#### *Testament et dernières volontés*

Ce que le notaire intitule *Testament et dernières volontés de Jean LeMoyne* nous apprend à peu près rien, en somme, sur la seigneurie elle-même. Il lègue ses biens à son épouse, sauf quelques dons: 50 livres à la fabrique

de Batiscan, un égal montant à la fabrique de Sainte-Anne, 800 livres à son fils René-Alexandre qui lui en avait prêté 900, et à sa fille Marie-Jeanne la somme de 300 livres. Les titres seigneuriaux étaient déjà au nom de son épouse s'il décédait le premier. Il n'est pas question de ses autres enfants, qui d'ailleurs avaient reçu leur part de dot à leur mariage. Enfin il demande qu'après sa mort soient dites deux cent messes basses de requiem, et il nomme comme exécuteur testamentaire « Messire Nicolas Foucault, digne prêtre curé de la paroisse de Batiscan ».

Jean LeMoynes mourut le jour de Noël 1706, « âgé d'environ soixante-douze ans », tel qu'inscrit au registre paroissial de Batiscan à la date de l'inhumation, le 28 décembre. Selon l'âge qu'il avouait au recensement de 1666, il avait bien 72 ans. Toutefois, selon le recensement de 1681, il aurait eu 75 ans.

Trois mois plus tard, décédait le co-seigneur de Sainte-Anne, M. de Suève, à 90 ans.

### *Les colons de l'époque*

Au cours des dernières années de sa vie, Jean LeMoynes avait pu voir sa petite seigneurie commencer à s'agrandir. La carte cadastrale dressée par l'arpenteur Jean-Baptiste de Couagne sous les ordres de l'ingénieur Gédéon de Catalogne en 1708 ou 1709 fournit la liste de ses principaux censitaires, du moins ceux qui étaient présents. Le long du « petit chenal » ce sont: Gendron, Vaillant, un autre Vaillant, Leduc, Lévesque, Rochereau, un autre Rochereau et LaRue. Au confluent de la rivière et du fleuve se situe le domaine seigneurial, sans indication de manoir ni d'occupants. Puis, le long du fleuve, en commençant à la limite de la seigneurie de Batiscan: Rivard, LaRue, Giasson (qui avait épousé Marie-Anne LeMoynes), Horson, deux LaRue voisins, Lépine (Bigué dit Lépine), et un autre LaRue.

Ces quelques colons forment le noyau de la seigneurie au début du règne de Jeanne LeMoyne et de Louis Gastineau. Dans le rapport qu'il rédigea vers 1712 pour commenter la carte cadastrale, l'ingénieur Gédéon de Catalogne apprécie en ces termes la valeur du sol de Sainte-Marie: «La seigneurie Le Moine appartient aux héritiers de ce nom, voyageurs aux Outaouacs. Les habitants font paroisse avec ceux de Sainte-Anne. Les terres y sont basses et mouillées, mais, à la faveur des fossés, elles produisent abondamment toutes sortes de grains. Il y a toute sorte de bois mélangés...»

Trois des principaux censitaires de Jean LeMoyne lui survécurent. Vivien Rochereau mourut le 12 janvier 1716 à 92 ans. Etienne Bigué dit Nobert, le 27 février suivant à 55 ans. Quant à son vieil et fidèle ami des premiers temps, le notaire Guillaume de LaRue, il s'éteignit à son tour le 9 janvier 1717, à 96 ans. Un autre de ses bons compagnons, Gilles Masson, qui s'intitula un temps seigneur de la seigneurie d'en face, Saint-Pierre, sur la rive sud du fleuve, mourut le 27 mars 1716, à 85 ans. Signalons aussi, le 30 juin de cette année 1716, le décès de la valeureuse pionnière de Sainte-Anne, Marie Croizet, l'épouse de Jean Laquerre puis de Pierre Lévesque. Tous furent inhumés au cimetière de Sainte-Anne.

### *Les dernières années de la première seigneuresse*

Madame Jean LeMoyne, Magdeleine de Chavigny, demeura encore quelques années à son domicile de Batiscan, même après le mariage de sa fille Jeanne avec Louis Gastineau en 1710. Le 20 avril 1708 elle avait fait cession de quelques-uns de ses biens à Jeanne, mais elle demeurerait responsable de la seigneurie, le fils aîné Jacques étant disparu. Jacques apparaît bien le 13 septembre 1704 comme parrain d'une fille d'Etienne Bigué au registre de Batiscan avec le titre « seigneur de Sainte-Marie ». Il figure encore parfois dans les actes de la paroisse jusqu'en 1710, mais sans faire usage de ce titre. Puis on

n'entend plus parler de lui. D'autres fouilles dans les registres de l'époque nous apprendraient peut-être ce qu'il est devenu.<sup>4</sup>

Madame LeMoynes exerça son privilège de seigneuresse au moins jusqu'en 1715. On a vu précédemment que c'est à elle que fut accordé en 1711 le titre officiel de la petite seigneurie La Noraye. Déjà, le 1er août 1710 (greffe Normandin) elle avait concédé à Vivien Rochereau une terre de huit arpents de front « qu'il occupait sans contrat depuis vingt-deux ans ». Le 18 octobre 1715, elle accorde à René Gendron une concession de ferme où il résidait déjà et qu'il avait commencé à mettre en culture.<sup>4a</sup>

Ses autres enfants, fils, gendres et leurs épouses, René-Alexandre, Jean-Alexis, Mathurin Guillet, Jean Giasson, Jean-Baptiste Beauvais, — sauf Jeanne — étaient partis vers leur destin. L'atavisme les avait déjà lancés vers l'aventure et le commerce des fourrures. Elle n'y pouvait rien. Leur poste central était Montréal (métropole de la fourrure) où ils fixèrent leurs familles et où quelques-uns s'illustrèrent — et aussi s'enrichirent.

Deux de ses gendres moururent prématurément: Jean-Baptiste Beauvais et Jean Giasson. Ils avaient épousé le même jour à Batiscau, le 12 novembre 1697, Magdeleine et Marie-Anne LeMoynes. Beauvais, membre d'une famille montréalaise bien connue dans le commerce des fourrures, mourut — on ne sait où — en 1705. Giasson, d'origine acadienne, avait obtenu après son mariage une concession à Sainte-Marie. Il la vendit à Pierre Perrot et gagna Boucherville puis Montréal, où il posséda un commerce de fourrures et où il fut inhumé en 1719.

Il faudrait tout un volume pour retracer la carrière des deux autres gendres de madame Jean LeMoynes, Ignace Gamelain et Mathurin Guillet, et surtout celle de ses deux autres fils, Jean-Alexis et René Alexandre.

Ils furent à Montréal au nombre des « grands bourgeois » de l'époque.

Nous nous en tiendrons ici à René-Alexandre, qui avait pris le surnom de « Despins », en souvenir de l'île des Pins. Tout en étant un marchand influent de Montréal, il avait établi sa famille à Boucherville. C'est de là d'ailleurs qu'il préparait ses voyages de traite avec ses engagés. C'est là également que naquirent la plupart de ses enfants et il figure au nombre des habitants les plus en vue de cette seigneurie fondée par Pierre Boucher, dont il était un des proches amis. Il fut marguillier de la paroisse et signa, avec le curé Simon Saladin et le juge seigneurial Marien Taillandier, l'acte d'inhumation, le 21 avril 1717, du vénérable seigneur Pierre Boucher.

C'est probablement chez René-Alexandre que Magdelaine de Chavigny alla passer les dernières années de sa vie. Car c'est à Boucherville qu'elle fut inhumée, le 14 octobre 1721, un jour après avoir atteint ses 80 ans.

## JEANNE LEMOYNE ET LOUIS GASTINEAU

Devenus par voie d'héritage, seigneurs de Sainte-Marie, Jeanne LeMoyne et Louis Gastineau avaient tous deux dépassé la trentaine lorsqu'ils s'épousèrent à Batiscan le 22 janvier 1710.

Présentons en quelques mots le nouveau seigneur. Il était né au Cap-de-la-Madeleine le 14 juin 1674, fils de Nicolas Gastineau sieur Duplessis et de Marie Crevier. Il est une des grandes figures de la belle époque de la traite des fourrures. Si son nom n'apparaît pas au premier plan des découvreurs, c'est qu'il laissait ces derniers aller de l'avant, risquer les embûches, ouvrir la route, et lui, en fin renard, allait récolter. Ses méthodes n'étaient certes pas très orthodoxes, mais elles lui permettaient de réaliser son but: le commerce. Son père, ses deux frères puis son fils, qui devint troisième seigneur de Sainte-Marie, marchaient dans le même sillon.

Louis entreprit de nombreux voyages de traite avant de se marier. Il continua d'ailleurs par la suite. Comment devint-il seigneur de Sainte-Marie ? Nicolas Gastineau Duplessis fut longtemps associé de Jean LeMoyne dans le commerce des fourrures. Les fils allèrent à leur école et les accompagnèrent souvent dans leurs courses. C'est ainsi que Louis en arriva à s'intéresser au domaine de Sainte-Marie, pour des raisons que nous mentionnerons plus loin. D'ailleurs, comme on sait, les fils LeMoyne n'étaient pas intéressés à s'en occuper. Louis Gastineau géra quelques années le domaine, entre deux courses, puis en hérita en épousant Jeanne LeMoyne. Jean LeMoyne, décédé en 1706, ne put assister malheureusement à la réalisation de ses vœux; la continuité de son domaine par sa famille, et le bien-être de ses colons.

## *Le mariage*

Le contrat de mariage fut rédigé par le notaire François Trotaïn au domicile de madame veuve LeMoyne, à Batiscan, le 21 janvier 1710. Les habitants de Batiscan n'avaient jamais vu et ne verront peut-être jamais un spectacle aussi grandiose. Les plus hautes autorités de la colonie s'y étaient donné rendez-vous. Il vaut la peine de les énumérer, car leurs signatures occupent une place importante à la fin de l'acte du notaire Trotaïn.

Les invités de madame LeMoyne étaient, outre naturellement ses enfants et leurs conjoints: François de Chavigny, Sr de La Chevrotière, seigneur de La Chevrotière, et damoiselle Geneviève Guyon son épouse; honorable maistre Jacques Alexis Fleury, escuyer, Sr Deschambault, lieutenant général de la juridiction de Montréal, et dame Marguerite-Renée Denys, son épouse; Louis Guillet Sr de St. Marq et Marie Trottier son épouse; dame Marie-Magdeleine Guillet, veuve de feu Robert Rivard, vivant Sr de Loranger; Mathurin, Nicolas, François et Joseph Rivard, ses enfants; Mtre Pierre de LaFond Sr de Mongrain, procureur fiscal de Batiscan et dame Magdeleine Rivard son épouse; le sieur Alexis Marchand et dame Jeanne Testard son épouse, et quelques autres notables de l'endroit.

Les invités de Louis Gastineau sont tout aussi honorables: Messire Claude de Ramezay, Chevalier de Saint-Louis, seigneur de La Gesse Montigny & Boisfleurent, gouverneur de la ville et gouvernement de Montréal, et madame Charlotte Denys, son épouse; Mr Pierre Boucher, escuyer, Sr de Grosbois, seigneur de Boucherville et autres lieux, et dame Jeanne Crevier son épouse; Messire Pierre Robinaux, baron de Portneuf, seigneur de Bécancour, grand voyer pour Sa Majesté en ce pays, et madame LeGardeur son épouse; monsieur de Varennes; Jean-Baptiste Gastineau Sr Duplessis; dame Magdeleine Gas-

tineau, veuve de feu Jacques Douaire de Bondy; Pierre-Thomas de Lanouguère, escuyer, Sr de La Pérade, seigneur de Sainte-Anne, et dame Marie-Magdeleine Jarret de Verchères son épouse. Pour terminer, ajoutons que le futur donnait en dot à son épouse la somme de trois mille livres.

Tout ce beau monde, du moins une grande partie si on se fie aux signatures, était présent le lendemain matin à la célébration religieuse dans la petite église de Batiscan.

Puis la vie reprit son cours. Et Louis Gastineau reprit ses voyages. Il avait formé une compagnie de transport de marchandises pour approvisionner les postes de traite et militaires des pays-d'en-Haut. Son principal associé était le seigneur de Grondines, Louis Hamelin. Après la mort de ce dernier en 1718, son fils, aussi prénommé Louis, habitué à Détroit où il s'est marié, lui succèdera dans l'entreprise.

On retrace le seigneur de Sainte-Marie en janvier et mai 1711, un an après son mariage, au poste de Detroit, où il est témoin à un mariage et parrain de la fille d'un chef huron. On le signale encore dans cette région les années suivantes et ce, jusqu'en 1740. Nous y reviendrons plus loin.

#### *La seigneurie pendant ce temps ?*

Quel était le sort de la seigneurie tout au long de ces fréquentes absences ?

Dans divers actes du greffe du notaire Trotain, vers les années 1720, Gastineau est tout simplement qualifié « marchand de Batiscan ». En réalité ce magasin lui servait surtout d'entrepôt pour l'approvisionnement des postes éloignés. Il semble bien que son épouse, laissée seule avec quelques domestiques, demeura encore quelques années à Batiscan et que la petite maison construite par

Jean LeMoyne n'était encore qu'un pied-à-terre. Ce n'est qu'en 1727 que Gastineau et son épouse vendirent l'habitation de Batiscan au tailleur d'habits Pierre Dufaux.

### *Le manoir seigneurial*

Entre-temps les époux Gastineau avaient fait bâtir un modeste manoir seigneurial au centre de leur domaine. On possède malheureusement peu de documents au sujet de sa construction. Il semble que le manoir fut bâti vers 1720, à peu près à l'endroit où s'élève de nos jours, si on en croit la tradition, l'industrie laitière de la *Crino*.

Le recensement de 1723 nous fournit de plus amples détails au sujet de ce manoir. Le seigneur Gastineau est présent. Il dit occuper une maison de pierre de 43 pieds de long, close de madriers. Le domaine comprend aussi une étable de 47 pieds de long, close aussi de madriers; une écurie de 18 pieds de long, de pièces sur pièces; une boulangerie de 20 pieds de long, close de madriers. Sur l'île des Pins il y a 30 arpents en culture et 8 arpents en prairie. Aucune maison n'est mentionnée sur l'île, ce qui laisse entendre que les nouveaux seigneurs n'y avaient pas établi leur résidence.

### *Les habitants en 1723*

Ce recensement nous permet de connaître les habitants de la seigneurie à cette époque. Ils sont au nombre de dix-sept et sont inscrits comme suit, y compris le développement de leur concession respective. Le document est signé par l'intendant Bégon et le seigneur Louis Gastineau et porte la date du 23 février.

« Dans la censive du dit fief et dépendances, il y a les habitants ci-après nommés, savoir au nord-est :

*Jean-Baptiste Lebert*, quatre arpents de front sur vingt-cinq de profondeur; maison et environ six arpents en culture.

*Jacques Rochereau*, quatre arpents de front, sur la dite profondeur; maison, grange et étable; quatre arpents en culture.

*Joseph Rochereau*, quatre arpents de front sur la dite profondeur; maison, grange et étable; quatre arpents en culture, plus un lot de trois arpents en prairie.

*Charles Lagrave*, trois arpents de front sur la dite profondeur; maison, grange et étable; huit arpents en culture.

*Pierre Perrot*, trois arpents de front sur la dite profondeur; maison, et huit arpents en valeur.

*Pierre Vaillant*, neuf arpents de front sur vingt-cinq de profondeur; maison, grange et étable; vingt-cinq arpents en culture.

*François Brousson-Lafleur*, huit arpents de front sur la dite profondeur; maison, grange et étable; environ vingt-cinq arpents en culture.

*René Gendron*, huit arpents de front sur la dite profondeur; maison, grange et étable; huit arpents en culture.

*Edmond Guibaut*, au-dessus de l'île des Pins, et *Marguerite Campagna*, sa femme, ont obtenu permission de défricher ce qu'ils pourraient avec les bâtiments qui y auront été construits.

*Jean Mongrain*, au sud-ouest du dit fief, deux arpents de front sur quarante de profondeur; ne fait que commencer à défricher.

*Pierre Lanouette*, trois arpents de front sur la dite profondeur; habite à Batiscan; vingt-six arpents en culture.

*Joseph Toutant*, comme époux de la veuve Louis Perrot, trois arpents de front sur la dite profondeur; maison, grange et étable. Douze arpents en culture.

*Pierre Perrot*, quatre arpents de front sur la dite profondeur; maison, grange et étable; vingt arpents en culture.

*Antoine Guibord*, deux arpents de front; maison, grange et étable; douze arpents en culture.

Les héritiers de *Guillaume LaRue*, trois arpents de front sur la dite profondeur; une vieille maison; vingt arpents en culture.

Les héritiers d'*Etienne Bigué-Lespine*, quatre arpents de front sur la dite profondeur; maison, grange et étable; douze arpents en culture.

*Jean Cadot*, trois arpents de front sur trente de profondeur, maison, grange et étable; dix arpents en culture.

\* \* \*

### *Un peu de vie seigneuriale*

Tels étaient, selon cette liste officielle, les habitants de la seigneurie Sainte-Marie en cette année 1723.

Plusieurs des censitaires énumérés ci-haut n'avaient guère eu l'occasion de coudoyer leur seigneur, sauf ceux qui l'accompagnaient dans ses voyages, particulièrement Pierre Perrot, François Brousson dit Lafleur, Edmond Guibault, Pierre Vaillant, René Gendron, etc. A ces derniers il avait généreusement accordé des concessions pour y installer leurs familles. Les autres se débrouillaient seuls, se contentant d'aller payer, en effets de toutes sortes, leur modeste rente de censitaire au manoir seigneurial tenu par madame Gastineau.

Entre deux excursions, Louis Gastineau accomplissait consciencieusement son devoir de seigneur. Il s'intéressait au sort et au bien-être de ses censitaires. Il acceptait volontiers d'être parrain à des baptêmes, figurant quand il le pouvait à des mariages et à des sépultures. Ainsi, le 11 avril 1716, il est parrain, avec comme marraine Magdeleine de Verchères, au baptême d'un fils de Jacques Rochereau et de Magdeleine Thiffault, enfant prénommé Louis comme son parrain. En 1714, il avait été parrain d'un fils de la fougueuse seigneuresse de Sainte-Anne. Celle-ci accueillit même quelques jeunes indiennes orphelines ramenées par Gastineau et elle les fera

baptiser plus tard. Gastineau fera de même d'ailleurs, car lui aussi en recueillit quelques-unes.<sup>5</sup> L'une d'elles aura comme parrain Messire Gervais Lefebvre, l'impétueux curé de Batiscan, qui fermait volontiers les yeux parfois sur les faiblesses humaines, surtout celles des valeureux coureurs des bois, dont sa paroisse était remplie.

Quant à Louis Gastineau, bien que soucieux de ses responsabilités seigneuriales, il se replongea dans l'aventure, et ce fut l'époque la plus captivante de sa vie.

### *Les nouvelles aventures*

Nous ne pouvons que résumer ici les principales étapes de l'inlassable carrière du seigneur Gastineau tout au long des dernières quinze années de son activité.

On se souvient qu'il avait formé avec le seigneur de Grondines, Louis Hamelin, une association qui dura jusqu'à la mort de ce dernier en 1718 et qui continuera avec son fils Louis. Ce dernier avait épousé au poste de Detroit le 24 février 1718, trois mois après la mort de son père, Catherine Neveu, fille d'un autre trafiquant renommé, Jacques Neveu. Louis Hamelin fils reviendra demeurer à Montréal quelques années plus tard, toujours associé à Gastineau. Ils s'allièrent, au cours des ans, avec des responsables, — toujours des militaires — des postes de la région des Grands Lacs, officiers qui ne se gênaient pas de se livrer au commerce des fourrures pour accroître leur maigre solde de l'armée.

C'est ainsi que l'on trouve associés à la compagnie Gastineau, Hamelin & Cie les noms d'Antoine Coulon de Villiers, commandant au fort Saint-Joseph de Michillimakinac et qui avait épousé la fille de Madeleine de Verchères; puis ce fut son remplaçant, Dazemard de Lusignan, et quelques autres. Tous se succèdent avec la même ambition: s'enrichir en secondant de leur mieux les trafiquants de fourrures. Ce qui n'empêcha pas ces

messieurs d'obtenir le titre le plus envié de l'époque: la Croix de Saint-Louis.

D'autres commerçants de métier viendront tour à tour se joindre à la florissante société, particulièrement Simon Guillory et François-Antoine Cugnet, ce dernier directeur de la Ferme d'Occident et homme d'affaires rusé.

C'est avec Cugnet que Louis Gastineau tentera en 1727 sa grande aventure: l'acclimatation des boeufs illinois en Nouvelle-France et en France. L'idée avait germé dans la tête de Gastineau et, avec l'aide de Cugnet, il réussit à intéresser au projet les autorités du pays et même à obtenir une subvention pour l'exécuter. Le 15 octobre 1730 le gouverneur Beauharnois et l'intendant Hocquart recommandaient au ministre des Colonies et de la Marine, Maurepas, d'y donner suite: « Le Sr Gastineau du Plessis, voyageur, se charge d'aller chercher ces animaux et d'en amener; c'est l'homme le plus capable d'y réussir. Nous croyons que ce projet mérite effectivement d'être suivi et que la réussite en serait avantageuse à la colonie par les laines qu'on en retirerait, supposé qu'elles puissent être employées dans les manufactures du Royaume... »

Gastineau avait imaginé que sa seigneurie Sainte-Marie, encore en grande partie inexploitée, pourrait servir de refuge aux boeufs illinois. Mais il dut se rendre à l'avis de Cugnet que l'endroit ne convenait pas à un élevage massif de ce genre. Ils jetèrent les yeux sur une réserve appelée « le rapide du Diable », sur la rivière Chaudière. Puis les autorités décidèrent que la région de Montréal serait plus avantageuse. Mais ni l'un ni l'autre de ces sites ne fut retenu, car l'importation des boeufs illinois se révéla une faillite.

Le 12 octobre 1732, le gouverneur et l'intendant écrivent au ministre Maurepas que le sieur Gastineau est de retour du pays des Illinois et que sa tentative a échoué:

« Il avait, lit-on dans ce mémoire, fait prendre quelques veaux de lait par les Sauvages, il n'a pu les garder que 12 à 15 jours. Ces animaux n'ayant plus de mère ont péri, de manière que nous avons actuellement peu d'espérance d'en avoir, soit faute d'industrie de la part du sieur Gastineau ou que la gratification de 1000 livres lui ait paru trop modique pour une entreprise de cette nature... » De plus, l'essai fait à Paris de la laine de ces boeufs illinois n'a pas été un succès, le poil de cet animal étant jugé trop court pour la confection de tissus.

Déçu mais non découragé, Gastineau revint à sa véritable vocation de trafiquant de peaux de fourrures et de fournisseur de marchandises aux postes avancés de l'Ouest. Entre-temps, il avait vendu, par l'entremise de son frère Jean-Baptiste, à divers colons les concessions qu'il possédait par héritage dans le fief Gastineau à Yamachiche.

\* \* \*

La période de 1730 à 1740 fut peut-être la plus active et aussi la plus lucrative de sa carrière. A lui seul le greffe du notaire montréalais François Lepailleur ne contient pas moins de soixante-dix actes d'engagement pour la traite à son nom entre les années 1734 et 1739.<sup>6</sup> Son association avec Louis Hamelin tient toujours, mais il a d'autres partenaires. A Montréal l'homme de confiance est le négociant Charles Héry, qui agit comme procureur et dont l'emprise sur les postes de l'Ouest est puissante. Ses neveux par alliance, René-Alexandre et Jean-Alexis LeMoyné ainsi que les Gamelain sont pour lui plus des collaborateurs que des concurrents, car leur activité s'exerce dans des endroits différents, particulièrement dans la riche région des Illinois.

Dans ses contrats d'engagements pour les voyages de traite, Gastineau donne autant qu'il le peut la préférence aux habitants de sa région que tente l'aventure et l'appât du gain. Ainsi figurent souvent les Baril, Rom-

pré, Gendron, Perrot, Trottier, Grimard, etc. Il n'a pas oublié les siens.

D'ailleurs, les dernières années, c'est de son domaine de Sainte-Marie qu'il dirige ses activités, laissant la besogne administrative de la Métropole à ses associés.

Car avec l'âge, il s'assagit. Il lui faut penser au présent plus qu'à l'avenir. En 1740 il dépasse la soixantaine, même si son intelligence n'a pas vieilli. Son épouse, Marie-Jeanne LeMoyne ne lui a donné que deux enfants: Marie-Josèphe, baptisée à Batiscan le 19 mai 1712, et qui resta célibataire;<sup>7</sup> Louis-Joseph, baptisé au Cap-de-la-Madeleine le 22 juin 1716, et qui héritera naturellement du titre de seigneur de Sainte-Marie.

#### *La fringante Marie-Josèphe*

Marie-Josèphe avait hérité de son père le goût de l'aventure et de l'indépendance. En 1738, Louis Gastineau a 65 ans. Sa fille n'a pas encore atteint la trentaine, mais elle réclame sa liberté et demande à son père de lui donner tout de suite sa part d'héritage, car elle est majeure et veut disposer de son avenir comme elle l'entend. Son père consent à lui donner ce qu'elle réclame, soit six arpents de front sur toute la longueur de la seigneurie. Mais il ajoute au contrat une clause péremptoire, qui nous est rapportée par le notaire Arnould-Balthazar Pollet dans l'acte de donation qu'il rédige le 11 avril 1739 : « ... A la charge par la dite demoiselle preneuse de se transporter chez monsieur son père tous les ans, aux jour et fête de Saint-Louis, de lui faire une humble révérence et de lui donner un bouquet de fleurs, sans empêchement de cause légitime... »

Cette obligation, que l'on peut qualifier de fantaisiste et même d'arbitraire, mais qui démontre bien le caractère opiniâtre du vieux Gastineau, Marie-Josèphe l'accepta car, de bon ou de mauvais gré, elle apposa sa signature au bas de l'acte notarié. Elle se prêta à ce caprice de

son père jusqu'à la mort de ce dernier, survenue à son manoir seigneurial de Sainte-Marie, après avoir mis ordre à ses affaires terrestres, laissant son titre de seigneur et ce qui restait de la seigneurie à son fils Louis-Joseph. Il fut inhumé au cimetière de Sainte-Anne le 20 février 1750.

La veille, 19 février, son frère et compagnon d'aventures et de commerce, Jean-Baptiste, avait été inhumé à Trois-Rivières. Il avait 82 ans et ne laissait que deux filles, son unique fils étant décédé en bas âge. Le nom Gastineau-Duplessis prendra fin avec le prochain seigneur de Sainte-Marie.

Le règne de Louis Gastineau n'est quand même pas tout à fait terminé, car son épouse conservait l'administration de la seigneurie. Elle céda ses droits le 31 mars 1753 (Gr. Leproust) à son fils et à sa fille, «à charge de payer ses dettes et de lui verser une pension viagère».

Moins de trois mois après la mort de son mari, soit le 13 mai 1750 (greffe Rouillard), Madame LeMoyne vendait à Alexis Gouin, une terre de trois arpents de front sur vingt-cinq arpents «ou environ» dans la seigneurie pour la somme de six cents livres. «La dite terre prenant au nord-est à la terre de Pierre Bigué et de l'autre côté au domaine de la dite dame venderesse...» Le contrat est passé à «Sainte-Marie, maison seigneuriale de la dite dame venderesse», dans l'après-midi, en présence des témoins Joseph Petit et Julien Rivard-Lanouette. L'année suivante, le 13 octobre, devant le même notaire, la veuve vendait aux mêmes conditions à Pierre Bigué la terre qu'il possédait déjà voisine de celle d'Alexis Gouin.

\* \* \*

Ne nous immisçons pas ici dans les imbroglios familiaux qui firent que Marie-Josèphe et sa mère gagnèrent Trois-Rivières après le mariage de Louis-Joseph et son installation comme héritier de ce qui restait de la seigneurie. Car Marie-Josèphe avait conservé la part que

lui avait concédé son père. Le 28 mars 1754, elle en disposait à son tour, en la vendant aux deux frères Joseph et Joachim Lanouette, représentés par leur père Pierre Lanouette, capitaine de milice de Sainte-Anne. Ce dernier paya comptant la somme demandée, soit mille livres « en bonne monnaie ».

La mère et la fille, installées à Trois-Rivières, possédaient suffisamment de revenus pour subvenir à leurs besoins. Marie-Josèphe devint, avec ses cousines Gastineau, une vedette de la haute société trifluvienne à l'époque frivole de la guerre de Sept Ans. En 1764 elle achetait, au prix de trois mille livres, la maison de Gannes, l'épouse de l'officier Georges de Gannes qui l'avait bâtie étant retournée en France avec sa famille. Mais la désinvolte célibataire ne put en jouir longtemps.

Elle mourut le 14 juillet de l'année suivante, à l'hôpital des Ursulines, à 53 ans, après avoir légué par testament sa maison de la rue Notre-Dame et d'autres biens à sa cousine Magdeleine Gastineau-Duplessis, à condition que celle-ci prenne soin de sa vieille mère jusqu'à sa mort. Ce qui ne tarda pas, car la veuve Marie-Jeanne LeMoyne décéda trois mois après sa fille, le 13 octobre 1765, à 84 ans.<sup>8</sup>

Ainsi se terminait une autre page de l'histoire de la seigneurie Sainte-Marie.

\* \* \*

LOUIS-JOSEPH GASTINEAU ET  
MARIE-RENEE CREVIER

*Autour des années 1750*

Nous voici rendus au milieu du siècle, soit vers 1750.

Une brève esquisse de la situation de la région immédiate, où deux et parfois trois générations se sont succédées, n'est peut-être pas inutile ici.

Les seigneuries voisines de Sainte-Marie progressent plus rapidement qu'elle. Ce qui est normal car elles sont plus étendues. Batiscan et Champlain sont en pleine expansion. Grondines également. Les fils des habitants de Batiscan gagnent les rives de chaque côté de la rivière, jusqu'à ce que sera bientôt la desserte de Sainte-Genève. D'autres vont tenter leur chance sur la rive sud du fleuve, à Saint-Pierre. Certains y feront souche. Quant aux habitants de Sainte-Anne, ils vont peu à peu s'établir le long des rapides de la rivière, depuis longtemps connue pour la richesse de son gibier. Tout comme la rivière Batiscan d'ailleurs.

La petite seigneurie Sainte-Marie est captive dans son étroit enclos, bien qu'il lui reste à l'arrière, dans la forêt qui s'étend jusqu'à la montagne, du terrain non concédé, étant trop éloigné des centres occupés. Là vivent en paix originaux, cerfs, renards, ours et loups-cerviers. Peu de castors, car il n'y a pas de rivière propice. C'est tout de même un paradis pour les chasseurs occasionnels, en quête de nourriture pour les mois d'hiver.

Dans presque toutes les fermes de la minuscule seigneurie, on retrouve les mêmes noms qu'au début, car les enfants des premiers défricheurs se sont pour la plupart mariés entre eux, à travers les ans. Ce sont toujours les LaRue, Nobert, Bigué, Rivard-Lanouette, Ri-

vard-Loranger, Grimard, Lafleur, Baribeau, Gendron, Vallée, Leduc, etc., et ce, tant du côté des femmes que des hommes. A l'occasion, un jeune fermier ira cueillir sa femme à Batiscan ou à Sainte-Anne. Celle-ci s'adaptera facilement, car il s'y trouve déjà des parents, ou du moins des connaissances.

Les colons ne se plaignent pas, même si la besogne est ardue. Les terres sont bonnes et les produits qu'elles offrent suffisent aux besoins quotidiens. L'argent « monnayé », comme on disait, est rapporté des voyages de traite, car la plupart des chefs de famille s'y adonnent encore; eux-mêmes ou leurs enfants lorsqu'ils sont d'âge à tenter l'aventure.

Les seigneurs qui se succèdent n'entravent aucunement la liberté des colons. Ceux-ci apportent à leur seigneur, comme la loi l'exige, une fois par année, leur tribut de censitaire: « un chapon vif », un lièvre fraîchement pris au collet, quelques perdrix, une fourrure de renard, un sac de grains de semence, ou quelques sous ou encore quelques journées de travail sur la ferme seigneuriale. Quelques aimables paroles avec le seigneur, son épouse ou le délégué, le salut de politesse, la révérence, et tout reprend l'année suivante. Tels étaient les «droits seigneuriaux».

Et telle était aussi, semble-t-il, du moins comme nous l'imaginons, — un peu idyllique peut-être — l'atmosphère qui régnait quand Louis-Joseph Gastineau, à la mort de son père en 1750, hérita de la seigneurie et s'y installa. Il était bien connu d'ailleurs de la plupart de ses censitaires, car plusieurs avaient été ses compagnons de voyage de traite, ou ceux de son père. . . et même de son grand-père.

En somme, il était l'un des leurs, et plus leur ami que leur seigneur.

### *Jeunesse et mariage du seigneur*

Bien que né au manoir seigneurial, Louis-Joseph fut baptisé au Cap-de-la-Madeleine le 22 juin 1716. Il était, comme nous l'avons déjà noté, le seul enfant mâle issu du mariage de Louis Gastineau et de Marie-Jeanne Le-Moyne.

Il commença jeune sa carrière de coureur des bois et de trafiquant de fourrures, sous l'égide de son père d'abord, mais aussi de ses oncles maternels, particulièrement René-Alexandre et Jean-Alexis LeMoyne, établis à Boucherville et à Montréal et qui exerçaient un important contrôle sur la vente des pelleteries. Louis-Joseph parcourut la région des Grands Lacs jusqu'aux Illinois, où s'établirent définitivement quelques descendants de la famille LeMoyne, et y firent souche.<sup>9</sup> Louis-Joseph résista à la tentation de s'expatrier. Il revint à la seigneurie Sainte-Marie dont il savait être le légataire. Il ramena toutefois de ses courses une fille naturelle, fruit d'une de ses liaisons passagères avec les indiennes, et dont il sera question ci-après.

Sa future, Marie-Renée Crevier, alliée à la famille Le Boullanger de Saint-Pierre, née le 21 avril 1709 à Saint-François-du-Lac, était la fille de Joseph Crevier, deuxième seigneur de Saint-François et la nièce de Jean-Baptiste Gastineau. Au décès de son père, survenue en 1717 âgé d'à peine cinquante ans, elle hérita d'une partie de la seigneurie paternelle dont elle se débarrassa bientôt pour retourner vivre au Cap où demeurait presque toute sa famille. C'est ainsi qu'elle entra dans l'intimité de la famille Gastineau et dans celle des LeMoyne, ce qui la rapprochait de plus en plus de la seigneurie Sainte-Marie. Elle en arriva à se fixer définitivement, même avant son mariage, au manoir, où vivaient encore le seigneur Louis, son épouse et Marie-Josèphe.

Louis-Joseph attendit trois mois après la mort de son père pour légaliser, par-devant notaire et curé, son alliance avec Marie-Renée Crevier.

C'est vers la même époque aussi que Marie-Jeanne LeMoyne et sa fille décidèrent d'aller demeurer à Trois-Rivières. Il n'y avait pas mésentente, du moins apparemment, car le contrat de mariage fut passé au domicile trifluvien de Madame LeMoyne, par le notaire Jean Leproust, le 25 mai 1750. Ce fut une fastueuse cérémonie, si on en juge par les distingués invités présents, dont le gouverneur de Trois-Rivières lui-même, Pierre-François Rigaud de Vaudreuil, décoré de sa Croix de Saint-Louis, son épouse Louise Fleury de la Gorgendière, et aussi les hautes autorités locales, dont Hertel de Rouville et Godfroy de Tonnancour. D'impressionnantes signatures terminent ce contrat, lequel stipule que Louis-Joseph donne en douaire à sa future la somme de deux mille livres.

La cérémonie religieuse du mariage, présidée par le curé François Rouillard, eut lieu en l'église paroissiale de Sainte-Anne le 1er juin suivant. Le registre indique qu'il y eut dispense du troisième degré de parenté. En effet ils étaient alliés par la famille Le Boullanger de Saint-Pierre. Lien assez faible, mais la loi ecclésiastique était de rigueur et la dispense devait être inscrite au registre. Au nombre des personnes présentes figure la mère de l'époux, Marie-Jeanne LeMoyne, mais le nom de sa soeur Marie-Josèphe ne figure pas. On remarque Pierre, Julien et Thérèse Lanouette, habitants de Sainte-Marie, Charlotte Taschereau de Linière, amie de l'épouse, Joachim Gouin et aussi quelques LeMoyne. La plupart de ces personnes signent le registre paroissial.

#### *Le nouveau seigneur à l'oeuvre*

Qu'il ait pris au sérieux, d'accord avec sa vaillante épouse, ses responsabilités de seigneur, divers actes des notaires de l'époque nous le confirment. Et le nom de Marie-Renée Crevier apparaît presque toujours dans les transactions avec celui de son époux.

Joseph Rouillard a rédigé de 1752 à 1763 une dizaine de contrats de concession à Sainte-Marie. Le greffe du notaire Nicolas Duclos en contient plus d'une vingtaine de 1759 à 1769. Quelques censitaires, il est vrai, ne feront que certifier celle sur laquelle ils sont déjà établis. D'autres veulent agrandir la leur, car les enfants grandissent et ils songent à l'avenir. Mais il s'en trouvent de nouveaux qui y feront souche, ayant épousé des filles de fermiers déjà établis. C'est ainsi que débute modestement le « petit Sainte-Marie ». On retrouvera tous ces noms dans la liste du recensement que nous donnons plus loin. Des jeunes couples habitent encore la maison familiale, en attendant de bâtir la leur. Tous s'entraident. Et ainsi se perpétuent dans la seigneurie les familles de base. Après plus de deux siècles, elles y sont encore.

Quelques censitaires, peu nombreux, ne feront que passer. Nous les signalons quand même, car ils eurent le temps de s'allier à des filles de fermiers locaux. Ainsi Jacques Tirant dit Provençal, qui obtient une concession le 2 janvier 1759, épousera le 26 février suivant Marie-Anne, fille de René Gendron. Il quitta Sainte-Marie en 1766 après avoir vendu sa ferme à Joseph Lévesque-Rompré. De même Jean-Baptiste Dieudepart, qui s'intitule en 1754 « marchand à Sainte-Marie », et qui épouse Marguerite Côté dont la mère, Geneviève Trépanier, vient de se remarier à Pierre Lefebvre, de Batiscan. Dieudepart vendra son bien en 1758 à Joseph Baril, époux de Madeleine Lévesque-Rompré. Quelques autres retourneront à Sainte-Anne, à Grondines ou à Batiscan.

### *Débuts d'un nouveau régime*

Lorsque débute le règne de Louis-Joseph Gastineau comme seigneur de Sainte-Marie, la guerre s'intensifie entre la France et l'Angleterre. Elle fait rage en Acadie et provoque la chute de Louisbourg et la déportation des Acadiens. Mais c'est loin de chez nous, et nos colons n'en ont des échos que pas bribes. D'ailleurs cette guerre les

laisse indifférents, car ils ne sont plus Français, mais Canadiens. Et ils veulent la paix. Une paix simple, domestique, se contentant de vivre de leur labeur quotidien, de leurs peines et de leurs joies. Ils sont à se bâtir un pays à eux.

Mais les exigences de la guerre en arrivent quand même à les troubler. La plupart des seigneurs sont avant tout des militaires ou fils de militaires. Rares sont ceux qui ont secoué ce joug, comme les seigneurs de La Touche-Champlain, et ceux qui ont obtenu leur seigneurie pour d'autres raisons, dont ceux de Sainte-Marie. Quant au seigneur de Sainte-Anne, Charles-François Tarieu de Lanaudière, fils de Madeleine de Verchères, il est, lui, militaire de carrière et occupe un haut rang dans la milice du pays. Il a reçu l'ordre de parcourir les campagnes et de recueillir chez les habitants le bois et la nourriture pour les besoins des soldats des troupes. La râfle épargnera, du moins en grande partie, la seigneurie de Sainte-Anne et ses circonvoisines, dont Sainte-Marie.

On peut déceler un écho de cette sollicitude de M. de Lanaudière en faveur de ses proches dans la dépêche que lui adressait le gouverneur Rigaud de Vaudreuil et de laquelle nous extrayons ces lignes: « Je sais très bien, monsieur, la peine et l'embarras que vous donnent la mission dont je vous ai chargé, et qui ne peut qu'augmenter la situation si triste des habitants; mais il est essentiel que nous pourvoyions à la subsistance de l'armée et que, pour cet effet, nous ayons recours à tous les moyens... En revenant du Cap-de-la-Madeleine, vous voudrez bien faire une nouvelle levée dans les paroisses, que vous avez trouvées le plus en état de se supporter, particulièrement à Lorette, etc... »

Il n'est question ni de Champlain, ni de Batiscan, ni de Sainte-Marie, ni de Sainte-Anne. Bien que, pour sauvegarder les apparences, on y ait accompli quelques prélèvements. Mais les habitants n'ont pas eu à se plaindre.

Ils ont grogné, bien sûr, comme on bougonne toujours lorsque l'autorité nous taxe.

Des recherches plus approfondies sur cette époque, — espérons qu'elles seront entreprises — nous fourniraient peut-être les noms des fils de Sainte-Marie et de Sainte-Anne qui ont participé à la guerre de Sept Ans. Certains en sont revenus, quelques-uns y ont laissé leur vie, d'autres ont été faits prisonniers, conduits en Angleterre puis ramenés à leur pays natal à l'issue du traité de paix.

Comme toutes les autres, la modeste seigneurie Sainte-Marie est passée sous un autre régime. Ce qui ne change guère les habitudes de vie de son seigneur et de ses habitants.

### *Un recensement*

Au début il n'a importuné les habitants de Sainte-Marie que parce que le nouveau gouvernement exigea que soient inscrits dans un registre officiel les noms de toutes les personnes, hommes, femmes, enfants et domestiques, — sans oublier les fusils — qui faisaient partie du gouvernement de Trois-Rivières. Les gouvernements de Québec et de Montréal ont d'ailleurs été soumis au même sort. Ces documents ont été retrouvés et publiés dans les Rapports annuels de l'archiviste du Québec. Celui du gouvernement de Trois-Rivières figure dans le Rapport de 1946-47. Cette fois, la seigneurie de Sainte-Marie est distincte de celle de Sainte-Anne.

Nous limitant à notre région immédiate, nous apprenons que Batiscan a une population de 515 âmes; Sainte-Anne, 312, et Sainte-Marie, 216. Une expertise plus approfondie nous apprendrait peut-être que quelques habitants de la rive droite de la seigneurie Sainte-Anne ont pu être inscrits comme faisant partie de Sainte-Marie. Seuls les noms des chefs de famille sont indiqués dans la liste du recensement et ce, par ordre alphabétique, ce qui ne situe pas les colons sur leur terre respective.

Les statistiques fournies semblent toutefois passablement exactes, si on les compare aux noms mentionnés dans le dictionnaire généalogique Tanguay pour cette période. Ainsi Louis Cadot (son épouse est Joseph Rivard-Loranger) est inscrit comme ayant une épouse et trois filles. Ce qui est exact. De même pour Pierre Bigué (Elizabeth Guillet), Louis Gervais (Marie-Josèphe Gendron), Jean-Baptiste Bigué Nobert (Thérèse Rivard Lanouette).

Selon le recensement, la seigneurie compte 48 habitants; 40 femmes; 54 enfants mâles; 60 enfants femelles; 6 domestiques mâles et 8 domestiques femelles. Au total: 216.

Nous publions en hors-texte un fac-similé de ce recensement pour Sainte-Marie, tel qu'il apparaît dans le Rapport de l'archiviste. Nous essayons ici d'identifier, autant que possible, chacune des familles, à l'aide des divers documents généalogiques que nous avons pu consulter. Il s'y glisse sans doute des erreurs. Que les descendants actuels de ces personnes nous les pardonnent et les corrigent, s'il y a lieu.

\* \* \*

#### *Les habitants de Sainte-Marie au recensement de 1760-62*

(La plupart de ces chefs de famille auront d'autres enfants par la suite). . .

*Baribeau, Michel*, son épouse est Françoise Rivard. Mariés le 19 novembre 1753. Deux garçons, une fille.

*Baril, Pierre* (le recenseur écrit Baribeau (Baricour). Son épouse est Louise Rivard-Loranger. Mariés le 18 février 1754. Une fille, Marguerite-Renée, qui épousera Charles Dolbec en 1777.

*Beaudoin, François*, son épouse est Marie Baribeau (sœur de Michel, ci-dessus). Mariés le 30 janvier 1752. Un fils.

*Beaudoin, Joseph*, frère du précédent. Il épouse Joesette Renault dit Locat à Grondines en 1751. Deux garçons, une fille.

*Brusseau*. Sans doute Luc Brousson dit Lafleur, qui épousa Madeleine Horson en 1726 et, en deuxièmes noces, Thérèse Brouillet, le 5 septembre 1746. Trois garçons et trois filles.

*Bigué, Pierre*, son épouse est Elizabeth Guillet. Mariés à Batiscan le 11 janvier 1751. Un garçon, trois filles.

*Courtois, Gabriel*, fils de Gabriel Courtois et d'Elizabeth Moreau il épouse Marie-Josèphe Baril le 26 janvier 1739 puis, en deuxièmes noces, Louise-Gabrielle Dolbec le 3 septembre 1753. Deux garçons et deux filles. Gabriel Courtois fut marguillier en 1756.

*Courtois, Charles*, frère du précédent. Il épouse Marie-Josèphe Roy le 22 février 1751. Deux fils et une fille.

*Chatellereau, Joseph*. Il s'agit d'un Roy Chatellereau, qui n'a ni femme ni enfant au recensement. Fils de Michel Roy et d'Angelique Perrault, il épousera Louise Hamelin à Sainte-Anne le 2 février 1761.

*Cadot, Louis*. Il épouse Marie-Josèphe Rivard-Lo-ranger le 3 février 1755. Trois-filles sont inscrites. Il fut marguillier en 1764.

*Dumais François*. Aussi connu sous le nom de Demers. Il épouse à Sainte-Anne sous ce dernier nom le 24 juillet 1747 Marie-Anne Baril dit Baricour, fille de MATHURIN Baril et de Madeleine Gaillou et soeur de Pierre Baril ci-dessus. Il fut marguillier en 1762. Au recensement, il a une maison, une femme, un fils et une fille, Marie-Anne, qui épousera en 1774 François Joubin-Boisvert, frère du futur seigneur de Sainte-Anne, dont l'épouse se prénomma aussi Marie-Anne.

*Ducheni, Joseph*. Il s'agit de Joseph Baril dit Ducheny, qui épousa le 30 janvier 1746 Geneviève Courtois, soeur de Gabriel et de Charles. Il a trois garçons et cinq filles.

*Dolbec, J.-Bte*. Il épouse à Sainte-Anne le 8 juin 1751 Marie-Anne Courtois, soeur de Gabriel et de Charles. Une épouse et trois fils.

*Frigon, Paul*, originaire de Batiscan. Il épouse en 1756 Ursule Lefebvre. Ils ont un garçon et deux domestiques, un homme et une femme. Il fut marguillier en 1761.

*Gariépy, Charles*. Il épousa en 1758 Marie-Louise Hamelin. Au recensement n'apparaît aucun enfant. Une fille, Clotilde, mourut à Sainte-Anne peu de temps après sa naissance en 1759. Leur prochain enfant ne naîtra qu'en 1762.

*Gariépy, Joseph*. Mari de Madeleine Trottier qu'il épousa à Grondines le 6 novembre 1758. Au recensement figure une fille, baptisée à Sainte-Anne le 30 juillet 1760.

*Gariépy, François*, épouse à Sainte-Anne le 9 novembre 1755 Marie-Françoise Houde. Au recensement un seul enfant est inscrit.

*Guibor, François*, épouse à Sainte-Anne en 1761 Marie-Anne Robert dit Saint-Arnaud. Ils n'ont qu'un enfant inscrit au recensement.

*Louis Gervais*, il épouse le 9 février 1739, Marie-Josèphe Gendron, veuve d'Etienne Dumais (ou Demers). Au recensement figurent deux fils et deux filles.

*Le seigneur Ls Gastineau*. Seul son nom figure avec deux domestiques. Les recenseurs n'inscrivaient que les noms des seigneurs et des curés, sans autre spécification.

*Gouin, Alexis*. Il s'agit de Louis-Alexis Gouin qui épouse Magdeleine Rivard à Batiscan le 9 mai 1757. Sa lère épouse, Marie-Josèphe Bronsard-Langevin était décédée le 18 juillet 1756. Au recensement il figure seul avec son épouse. Les deux enfants de sa première épouse et les cinq premiers de sa seconde sont morts au berceau.

*Jodoïn, Charles*. Il épouse à Sainte-Anne le 1er juillet 1741 Marie-Thérèse Baribeau. Aucun enfant inscrit au recensement. Il fut inhumé à Sainte-Anne le 18 janvier 1767.

*Jandron (Gendron), Joachim*. Il épouse à Sainte-Anne le 15 janvier 1759 Marie-Anne Baillargeon. Une fille.

*Loranger, Charles*. Il épouse Marie-Renée Bigué-Nobert à Sainte-Anne le 24 janvier 1757. Une fille.

*Loranger, François.* Nous ne pouvons l'identifier de façon précise. Peut-être l'époux de Louise-Rose Hamelin, mariés à Grondines le 8 février 1723. Donc père de René et Charles.

*Loranger, René.* Il épouse Marie-Louise Baril à Sainte-Anne le 24 juillet 1758. Un fils, François, né le 9 juin 1759. Il aura six ou sept enfants par la suite.

*Lanouette, Ignace.* Il épouse Marie-Josèphe Perrault à Sainte-Anne le 18 janvier 1729.

*Lanouette, Joachim.* Il épouse Marguerite Gouin le 16 octobre 1758. Il est marguillier en 1765.

*LaRichelière, Gab.* Il s'agit de Gabriel Richard dit Lavalée et dit LaRichardière qui avait épousé à Deschambault le 19 février 1754 Françoise Gauthier, qui fut inhumée à Sainte-Anne le 21 novembre 1759. Le recensement ne lui donne ni femme ni enfant. Il se maria en 1762 à Scholastique Piché de qui il eut six enfants, tous baptisés à Sainte-Anne. Il mourut à Montréal en 1795.

*François Laflèche.* Il épousa le 7 février 1752 Marguerite Cadot. Il était fils de Pierre Richer-Laflèche et de Marguerite Hébert, baptisé à Sainte-Anne le 13 février 1723.

*Laflèche, Joseph,* frère jumeau du précédent, et arrière grand-père de Mgr Laflèche. Il épousa à Sainte-Anne le 14 juin 1753 Marguerite Bélair-Lupien. Au recensement il a une fille et deux fils, dont Modeste, né le 23 septembre 1754, grand-père de Mgr Laflèche.

*Lanouette, Bte.* Il n'a ni femme ni enfant.

*Laperche, Joseph.* Une branche de la famille Roche-reau (ou Rocheleau) a porté le surnom de Laperche. Un acte du notaire Trotain du 3 février 1729 mentionne «Joseph Rocheros dit Laperche». Au recensement il n'est mentionné qu'une domestique (femme) et une maison.

*Montreuil, Jacques,* épouse à Sainte-Anne le 17 août 1760 Louise-Célesté Baril (fille de Pierre Baril). Le recensement ne mentionne aucun enfant.

*Nobert, Bte.* Il s'agit de Jean-Baptiste Bigué dit Nobert (fils d'Etienne), qui épousa Thérèse Rivard Lanouette.

te à Sainte-Anne le 3 février 1755. Ils eurent plusieurs enfants, mais seuls sont inscrits deux garçons et une fille. Une fille et un fils étaient décédés avant le recensement.

*Orphon, Bte (Orson).* Il s'agit de Jean-Baptiste Horson, petit fils du pionnier de Sainte-Marie, Simon Horson et de Jeanne LaRue, dont le père aussi appelé Simon, avait épousé à Ste-Anne le 21 avril 1732 Marie-Anne Brousson dit Lafleur. Ce Jean-Baptiste, qui apparaît au recensement sans femme ni enfant était né en 1738 et mourut le 16 mars 1761. Avec lui disparaît le nom Horson.

*Perreau, Pierre.* Nous ne pouvons l'identifier de façon précise, car il y eut plusieurs personnes de ces nom et prénom à l'époque. Peut-être s'agit-il de Pierre Perrot qui avait épousé Marie-Anne Trottier-Bellecour en 1729. Il mourut en 1765. Au recensement il a cinq filles et trois domestiques.

*Rochereau, Alexis.* Peut-être faut-il l'identifier à cet Alexis Rochereau qui se maria quatre fois et mourut à Sainte-Anne en 1768. Le recensement ne mentionne pas d'épouse, mais deux fils et trois filles. Il fut marguillier en 1753. Inhumé le 14 novembre 1768.

*Rochereau, Louis.* Probablement Louis Rochereau, fils d'Antoine et petit-fils du pionnier de Sainte-Marie Vivien Rochereau. Donc frère d'Alexis. Marguillier en 1757. De son épouse Elizabeth Côté, il eut dix enfants. Le recensement lui donne deux fils et quatre filles. Il fut inhumé à Sainte-Anne le 3 mai 1769, quelques mois après le décès de son frère Alexis.

*Rompré, Joseph.* Il épouse à Sainte-Anne le 10 novembre 1738 Magdeleine Rochereau (fille de Jacques), dont il eut au moins dix enfants, alliés aux Roy, Deveau, Rivard, Baribeau, Leduc, etc. Le recensement lui donne quatre fils et quatre filles. Il était le fils de Mathurin Lévesque dit Rompré et mourut à Sainte-Anne le 29 janvier 1771. Ses descendants furent les pionniers des rangs Sainte-Elizabeth et « Petit Sainte-Marie ».

*Sabourin, Antoine.* Il s'agit d'un marchand de Québec établi temporairement à Sainte-Marie comme associé du seigneur Gastineau dans le commerce des fourrures. Il avait le surnom de LaPerche ou De La Perche, mais il ne faut pas le confondre avec le Laperche mentionné plus

haut. Selon Tanguay, (Dict., VII, 106) il eut de son épouse Madeleine Lafarge douze enfants dont sept nés à Sainte-Anne où il résidait encore en 1767, année du décès de son dernier enfant. Au recensement il inscrit son épouse, quatre fils et trois filles.

### Les RICARD

Six membres de la famille Ricard figurent à Sainte-Marie lors du recensement: Pierre, Michel, François, Jacques et deux prénommés Thomas. On comprendra qu'il est difficile ici de les identifier de façon précise, car des Ricard de diverses branches portaient les mêmes prénoms. Nous donnons tout de même sur chacun d'eux, malgré des erreurs possibles, les quelques détails suivants.

*Pierre.* Peut être l'époux de Françoise Lécuyer, qu'il épouse à Sainte-Anne le 6 février 1736. Le recensement donne deux fils et deux filles, ce qui correspond assez bien aux entrées documentaires.

*Michel,* marié le 8 novembre 1751 à Françoise Joubin-Boisvert. Une femme, trois fils et une fille.

*François,* marié à Grondines le 12 janvier 1731 à Joseph Joubin-Boisvert. Outre son épouse, figurent trois fils et deux filles.

*Thomas,* père des deux suivants, Jacques et Thomas. Il épouse à Grondines le 3 février 1716 Françoise Grignon, puis en 1753 Madeleine Courtois, qui figure au recensement avec un fils et deux filles.

*Jacques,* épouse en 1758 Josèphe Martin, N'a que sa femme et une domestique inscrites au recensement. Son unique fils mourut un mois après sa naissance en 1759.

*Thomas,* frère aîné du précédent, né en 1717. Il épouse Madeleine Juneau à Sainte-Anne le 7 février 1752.

Cette liste ne contient pas les noms de la plupart des colons déjà établis au «Petit Sainte-Marie» et dont nous parlerons plus loin. Le recenseur ignorait sans doute leur présence à cet endroit.

\* \* \*

# Seigneurie de Sainte-Anne

SEIGNEURIE CONCEDEE A LOUIS NIORT DE LA NAURAYE - 3 NOV 1672

NOM CONCEDE JUSQU'EN 1681

JEAN ROUREAU - DEC. 1678  
8 ANS x 25  
JEAN SENELAY

VENANT BAUBRIAU

CLAUDE SAUVAGEAU  
4 ANS x 25  
VENU A PIERRE GERMON  
LE 6 OCTOBRE 1678

CHARLES DE MONTMARNIER  
10 JUILLET 1669  
REPRISE PAR JEAN LE MOYNE.

CHARLES DE MONTMARNIER  
10 JUILLET 1669  
REPRISE PAR JEAN LE MOYNE

JEAN ROUET DIT LE GUILLON  
3 ANS x 25  
PIERRE CARTIER - 10 JUIL. 1673  
GILBERT LE ROUX - 20 AVR. 1677

JEAN PETIT  
3 ANS x 25  
PIATHEURIN GUILLET - 25 JAN 1675  
JULIEN BION - 17 DEC. 1680

VIVIEN ROCHELEAU

RIVIERE

STE ANNE

ILE  
ST IONACE

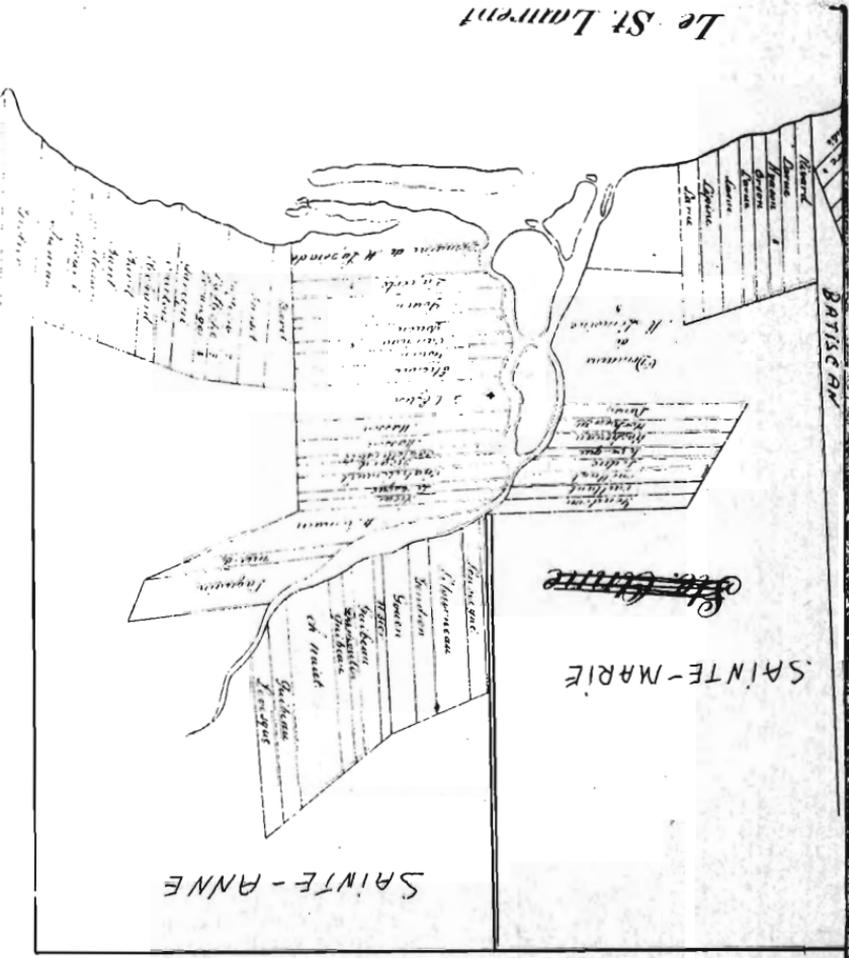
LIMITES DE LA SEIGNEURIE SAINTE-MARIE

SEIGNEURIE  
DE  
BATICAN

PREMIERES CONCESSIONS DANS LA  
SEIGNEURIE DE JEAN LE MOYNE

DE 1669 A 1681

Carte Cadastrale



Reproduction de la carte cadastrale assez fantaisiste dressée par J.-Bte de Couagne en 1708-1709. Nous reproduisons les noms des colons à la page 20. Nous avons légèrement modifié la carte pour indiquer l'emplacement de la seigneurie de Sainte-Marie que le cartographe avait ignoré.

General et Seigneur du Roy de cette Jurisdiction  
 Les moins Demeurants qui ont avec le party de  
 Nous No. 40 Signé Setau Jatte Saincint L'ordonance  
 Rigaud de Vaudreuil.

Gastineau Marie crevier Amoine Gastineau  
 Coullongt & Gagnon Magdelaine Duplepis  
 Vignier & Boullanx  
 Not. De Bourville C. Des Communes

*L. Brousseau*  
 No. 40 Royal

Signatures au contrat de mariage Gastineau-Crevier le 25 mai 1750.  
 On y voit la signature très lisible du seigneur Louis-Joseph Gastineau.

Le recensement de 1760-62 pour la seigneurie de Sainte-Marie  
 (R.A.Q., 1946-47). Pour détails, voir pages 42 à 48 de la  
 présente brochure.

## SUITE DE LA COTE DU NORD

### St<sup>e</sup> MARIE

Maisons	M <sup>tres</sup> des maisons	femmes	Enf <sup>ts</sup>		Domes <sup>tes</sup>		armes	
			mâles	felles	mâles	felles		
1	Baribault, michel	.....	1	2	1	0	0	0
1	Baribault, pierre							
	[Barlcour]	.....	1	0	1	0	0	0
1	Beaudouin, françois	...	1	1	0	0	0	0
1	Beaudouin, Joseph	...	1	2	1	0	0	0
1	Brossau, Louis	.....	1	3	3	0	0	0
0	Burgess, Jh [Chs]							
	[Burger]	.....	1	2	1	0	0	0
1	Bigué, Pierre	.....	1	1	3	0	1	0
1	Courtois, gabriel	.....	1	2	2	0	0	0
1	Courtois, charles	.....	1	2	1	0	0	0
1	Chatelreau, Joseph	...	0	0	0	0	0	0
1	Cadot, Louis	.....	1	0	3	0	0	0
1	Dumais, françois	.....	1	1	1	0	0	0
1	Ducheni, Joseph	.....	1	3	5	0	0	0

Maisons	M <sup>tres</sup> des maisons	femmes	Enf <sup>ts</sup>		Domest <sup>s</sup>		armes
			mâles	felles	mâles	felles	
1	Dolbec, J B <sup>te</sup>						
	[Dobbie] .....	1	3	0	0	0	0
1	Frigon, paul .....	1	1	0	1	1	0
1	Gariepy, charles .....	1	0	0	0	0	0
1	Gariepy, Joseph .....	1	0	1	0	0	0
1	Gariepy, françois .....	1	1	0	0	0	0
1	Gulbor, françois .....	0	0	2	0	0	0
1	Gervais, Louis .....	1	2	2	0	0	0
0	Gatinaux, Seigneur .....	0	0	1	1	1	1
1	Gouin, alexis .....	1	0	0	0	0	0
1	Jodoüin, charles .....	1	0	0	0	0	0
1	Jandron, Joachim .....	1	1	0	0	0	0
1	Loranger, françois .....	1	1	0	0	0	0
1	Lanouette, Ignace .....	1	0	1	0	0	0
1	Loranger, Charles .....	1	0	1	0	0	0
1	Lanouette, Joachim .....	1	0	1	1	1	0
1	LaRichardiere, gab .....	0	0	0	0	0	0
1	Loranger, Renés .....	1	1	0	0	0	0
1	Lafleche, françois .....	1	0	1	0	0	0
1	Lafleche, Joseph .....	1	2	1	0	1	0
	Lanoüette, B <sup>te</sup> .....	0	0	0	0	0	0
1	Laperche, Joseph .....	0	0	0	0	1	0
1	Montreul, Jaq .....	1	0	0	0	0	0
1	Nobert, B <sup>te</sup> .....	1	2	1	0	1	0
1	Orphon, B <sup>te</sup> [Orson] .....	0	0	0	0	0	0
1	Pereau, pierre .....	1	0	5	3	0	0
1	Rocherau, alexis .....	0	2	3	0	0	0
1	Ricard, Pierre .....	1	2	2	0	0	0
1	Ricard, Michel .....	1	3	1	0	0	0
1	Ricard, françois .....	1	3	2	0	0	0
1	Ricard, Thomas .....	1	1	2	0	0	0
0	Ricard, Jaque .....	1	0	0	0	1	0
1	Ricard, Thomas .....	1	0	0	0	0	0
1	Rocherau, Louis .....	1	2	4	0	0	0
1	Rompré, Joseph .....	1	4	4	0	0	0
1	Sabourin, antoine .....	1	4	3	0	0	0
		48	40	54	60	6	8

Nombre des personnes : 216



La Maison Vallée, autrefois de "Sainte-Marie"



**ANCIENNES  
MAISONS DE  
"SAINTE-MARIE"**

La Maison de Louis Grimard (père d'Auguste)  
dans Sainte-Marie.



L'ancienne Maison  
Bigué, au temps de  
la jeunesse de  
Willy Bigué.

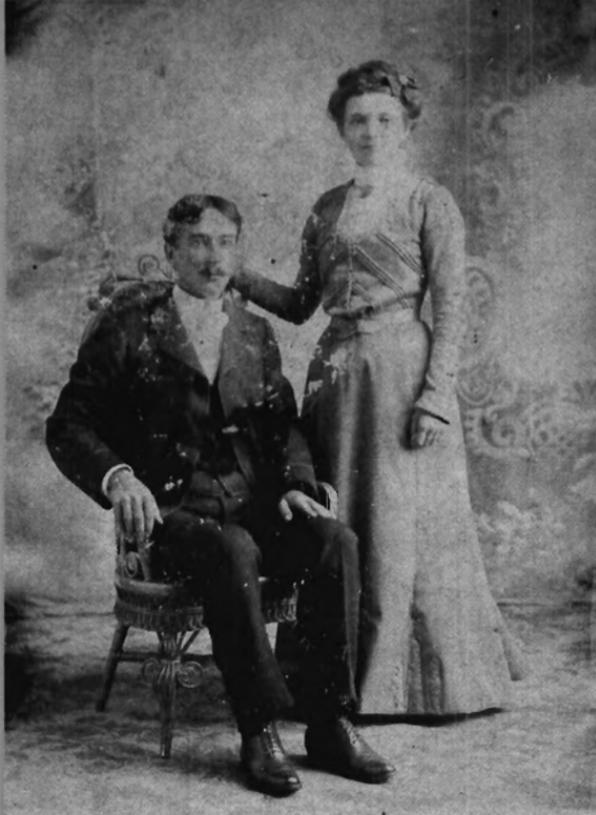


Photo de mariage de  
M. et Mme M. Morel  
( ) en 1902.



Photo de mariage de M. et  
Mme Arthur Nobert (Alice  
Garceau) en 1887, à Water-  
bury, Mass.



Mlle Paméla Nobert  
(sœur d'Arthur) à  
99 ans. Photographie  
de 1955.



M. Arthur Brousseau, des-  
cendant d'une des pre-  
mières familles de Ste-  
Marie.



Les anciens le reconnaîtront : Une  
figure pittoresque du "Grand Sainte-  
Marie". M. Louis Nobert (surnommé  
"Noche").



M. Arthur Nobert examine ici d'anciens documents de famille datant de l'époque de son premier ancêtre, Etienne Bigué dit Nobert. A ses côtés, son fils Wilfrid, héritier de la ferme paternelle, et son épouse Cécile Tessier (descendante du pionnier Mathurin Tessier). La tradition se continue de s'épouser entre familles péradiennes. (Photo Yves Tessier).



Départ pour la messe : Milles Alma et Marie-Louise et M. Tancrede Nobert.

Même si la petite seigneurie Dorvilliers existait toujours comme telle, ses quelques rares habitants furent englobés au recensement dans la seigneurie de Sainte-Anne. Avec Sainte-Marie, les trois seigneuries ne formaient qu'une seule paroisse administrative et ecclésiastique. Les censitaires utilisaient le même moulin seigneurial, avaient recours au même curé et fréquentaient la même église.

Les statistiques générales compilées à la fin des tableaux du recensement nous apprennent que ces trois seigneuries ont 101 chefs de famille et un total de 528 personnes. De ce nombre sont les « personnes propres pour la guerre », selon l'en-tête du registre, c'est-à-dire les hommes en état d'être enrôlés en cas de besoin, soit 60 dans Sainte-Anne et 64 dans Sainte-Marie. Près de 2000 acres de terre sont en culture sur une possibilité de 8000 acres concédés. Les fermiers sèment surtout de l'avoine et du blé, en plus des produits de jardinage. On compte 130 chevaux, 252 bêtes à cornes et 208 moutons. L'historien Marcel Trudel a pu écrire avec raison dans son excellent ouvrage *Le régime militaire dans le gouvernement des Trois-Rivières*: « Nous avons là l'une des plus riches paroisses du Gouvernement. »

Pourtant, comme nous l'avons noté précédemment, il semble qu'elle fut une des moins affectées par les rafles exigées pour le soutien des militaires.

#### *La vente de l'île des Pins au curé Michel Guay*

Nous ne voulons pas nous immiscer dans l'histoire de la vie religieuse de la paroisse, que le bon M. Albert Giroux est à dépouiller et à rédiger. Nous signalons le cas de l'île des Pins parce qu'il implique la seigneurie Sainte-Marie, dépendant, comme on sait, de la cure de Sainte-Anne

Nous sommes sous un nouveau régime. Le seigneur Gastineau ne semble pas avoir été inquiété. Le seigneur de Sainte-Anne, M. de Lanaudière, passé en France lors de la cession, revient chez lui en 1763. Les habitants n'ont pas modifié leur mode de vie. Plusieurs s'engagent encore chaque année pour les voyages de traite. D'autres acceptent de faire partie de la garnison locale, ce qui évite aux habitants la corvée du bois et des victuailles pour les officiers et soldats de l'armée d'occupation.

Le curé François Rouillard, en fonction depuis 1742 meurt à 60 ans en 1760. Il est inhumé sous l'église le 16 décembre. Son remplaçant est l'ancien curé de La-Pointe-du-Lac, messire Louis-Michel Guay, qui dirigera la paroisse au point de vue spirituel durant 24 ans, jusqu'à sa mort en 1785.

C'est au début de son règne que le curé Guay songe à l'achat de l'île des Pins. L'église construite par son prédécesseur menace ruine. Il faut, soit la réparer, soit en bâtir une nouvelle. Les discussions s'engagent, les avis des paroissiens sont partagés, d'autant plus que le fougueux curé a risqué d'être emprisonné par les nouvelles autorités militaires pour avoir fustigé en chaire ses ouailles de sexe féminin qu'il juge trop complaisantes à l'endroit des militaires anglais. Quelques paroissiens le houspillent pour son intransigeance, d'autres l'admirent pour son courage et sa franchise.

Mais ces bisbilles ne règlent pas le problème urgent de la réparation de l'église ou de sa reconstruction sur un autre site. Signalons que les finances de la paroisse sont en excellente posture: plus de huit mille livres sont à l'actif de la caisse de la fabrique.<sup>10</sup>

Le curé Guay croit-il avoir trouvé une solution en projetant, pour la construction d'une nouvelle église, l'achat de l'île des Pins ? Croyait-il que ce site relierait plus étroitement les habitants des deux seigneuries dont il avait la garde spirituelle et que la rivière divisait ?

Quoiqu'il en soit, nous signalons, à titre documentaire, l'acte inscrit au greffe du notaire trifluvien Paul Dielle le 26 octobre 1765, sous le titre: *Vente par Mlle Magdeleine Gastineau-Duplessis à Messire Michel Guay, curé de Sainte-Anne, de l'île des Pins.*

Par cet acte, Magdeleine Gastineau vendait au curé Guay «une île dit L'Isle des Pins size et située en la rivière Sainte-Anne, de la consistance d'une demie lieue ou environ de long sur la largeur que les parties n'ont su déclarer quant à présent, de ce enquis...» La venderesse affirmait aussi que l'île lui appartenait « par donation à elle faite par testament de défunte Marie-Josephte Gastineau, sa cousine germaine, propriétaire pendant sa vie de ladite Isle qui lui était échue en partage de la succession de ses père et mère, dont la dite damoiselle venderesse a remis ès mains du sieur acquéreur led. acte. . . La présente vente, cession, délaissement et transport ainsi faite à la charge des cens et devoirs seigneurieux et autres, pour et moyennant la somme de trois mille livres, que ledit sieur acquéreur a payé présentement comptant à la dite Damoiselle venderesse en espèces sonnantes, à vue desd. notaires. »

A la suite de ces détails se pose une fois de plus l'interrogation: Le curé Guay voulait-il, pour accommoder ses fidèles des deux seigneuries, y fixer le siège de l'église paroissiale? Ou tout simplement une chapelle ou desserte à l'intention des habitants de Sainte-Marie dont plusieurs trouvaient plus accommodant de se rendre à Batiscan, comme en font foi de nombreux actes paroissiaux? Ou encore un lieu de retraite pour ses vieux jours? Des recherches plus poussées apporteraient certainement de nouvelles lumières sur ce petit point d'histoire locale, qui agrémenta les conversations — et aussi les controverses — au cours de ces années.

### *Le site de la nouvelle église*

Les hautes autorités religieuses s'intéressent au problème. En 1767, l'évêque de Québec Mgr Briand, lors d'une brève visite, suggère l'agrandissement de l'église. Mais les entrepreneurs locaux sont d'accord pour affirmer que l'endroit n'est pas sûr, étant près des rives sablonneuses et capricieuses de la rivière. Déjà, quelques années auparavant, on avait dû changer l'emplacement du cimetière, menacé chaque année d'être emporté par les crues printanières.

C'est le grand-vicaire Saint-Onge qui tranchera la question. L'ancienne église sera démolie et la nouvelle sera bâtie à l'arrière, tout à côté de l'église actuelle, comme le démontre une photographie ancienne bien connue.

Et l'île des Pins passera aux mains des frères Perrot, avant de connaître d'autres propriétaires.

L'église servira près d'un siècle. Pourquoi fut-elle démolie et remplacée ? M. Giroux l'expliquera sans doute dans son travail. Car ici nous nous éloignons de notre sujet immédiat. Disons seulement que Messire Michel Guay fut curé durant vingt-quatre ans, mourut en fonctions et fut inhumé le 21 juin 1785 « près de l'autel, du côté de l'Évangile », comme il est écrit au registre paroissial. Il avait toujours tenu à ce qu'un ou deux citoyens de Sainte-Marie soient marguilliers de la paroisse. Car il voulait conserver ses fidèles de cette modeste seigneurie.

Seigneurie modeste, il est vrai, mais bien active et bien vivante. Dans sa circonscription, à l'arrière des concessions en culture, se trouvaient de nombreux lots encore inexploités et peuplés de gibier de toute sorte. Les fils des premiers colons lorgnaient déjà de ce côté pour s'y établir.

## *Naissance du « village » Sainte-Marie*

C'est vers les années 1760 que commence à se peupler le deuxième rang de la seigneurie, connu dès les débuts sous le nom de *village*. Car il forme véritablement une agglomération à part, tout au bout des premières concessions, qui ont front, les unes sur la rivière Sainte-Anne, les autres sur le fleuve. Ce nouveau territoire formait en somme une partie de ce qui était aux débuts la « seigneurie fantôme » de La Noraye.

Il semble que, comme ailleurs, les premiers colons se sont fixés au petit hasard, érigeant une cabane de fortune et n'obtenant leur titre de concession que plus tard. Les uns avaient commencé le défrichement au bout de la concession de leurs parents, comme Joachim Gendron, fils instable d'un vieux pionnier, qui revend son lot le 6 avril 1762 à Louis Vacher dit Saint-Antoine, et à qui la « rivière Gendron » doit probablement son nom. Certains nouveaux colons étaient d'anciens soldats, Miliiciens de la colonie ou Français de l'armée de Montcalm, comme François Fèche dit Saint-Germain qui avait épousé Marie-Josèphe Lafond, Jean-Baptiste Vidal dit Carcassonne, Jean-Baptiste Jacob, époux de Marie-Josèphe Gervais, et quelques autres qui, eux aussi, avaient épousé des filles de Sainte-Anne et de Sainte-Marie et désiraient posséder leur bien propre, à l'exemple des anciens colons.

Comme on le verra ci-après, si le seigneur Gastineau décida en 1762 de bâtir un moulin sur la rivière Gendron, seul endroit convenable, c'est que ces nouveaux colons pouvaient l'alimenter. Ceux qui avaient front sur la rivière Sainte-Anne n'étaient pas suffisamment nombreux. Le seigneur pourra donc désormais compter sur les premiers colons du « village ».

Nous nous contenterons de fournir ici quelques détails de base sur ces pionniers. Sans doute en sera-t-il plus longuement question dans la brochure en préparation sur ce secteur toujours bien vivant de la seigneurie Sainte-Marie.

Le seul greffe du notaire Duclos contient, de 1762 à 1764 les noms de Louis, Joseph et Pierre Perrot, Gervais Houde, Louis Gervais, Jean-Baptiste Godin, Pierre et François Baribeau, Joseph Rompré. On note aussi à la même époque, comme voisins de ces derniers, les Deveau, Baril, Hivon, Gendron, etc, familles qui se retrouvent encore à cet endroit dans les générations suivantes.

L'appellation « village » figure dans plusieurs de ces contrats;

Ainsi la concession de Jean-Baptiste Godin a trois arpents de largeur «à l'endroit appelé village», précise le notaire. Celle de Jean-Baptiste Vidal est sise «à la deuxième concession au village», et celle de François Laroche «à l'endroit que l'on nomme le Village». Notons que ces derniers colons obtinrent leur concession en 1764. Le «village» portait donc déjà son appellation, ce qui indique que plusieurs autres y étaient établis depuis quelques années et formaient une agglomération sensible.

Comme partout ailleurs, le seigneur Gastineau impose à ces colons diverses obligations: défricher leur concession; entretenir un chemin «pour la commodité de leurs voisins»; conserver le bois de chêne propice à la construction des vaisseaux; fournir le bois nécessaire à l'agrandissement du moulin seigneurial et y faire moudre leur grain sous peine de sanctions.

#### *Construction du moulin seigneurial*

On se souvient que les seigneurs de Sainte-Anne avaient accepté que les censitaires de Jean LeMoyne aient accès à leur moulin seigneurial de l'île du Large. L'entente dura de nombreuses années. D'ailleurs M. de Lanaudière, fils du sieur de La Pérade, posséda dans Sainte-Marie une terre héritée de son père et qu'il rétrocéda le 15 février 1759 au seigneur Gastineau, par l'entremise de son procureur fiscal, Joachim Gouin.

Sa seigneurie prenant l'expansion que nous venons de voir, Gastineau crut le moment venu de posséder son propre moulin seigneurial, pour accommoder ses nouveaux colons, les anciens ayant toujours le loisir d'utiliser les moulins des seigneuries de Sainte-Anne et de Batiscan. Il y eut bien, parfois, des mésententes, mais elles faisaient partie des chicanes habituelles.

Mais ce moulin, où le construire ? La rivière Sainte-Anne ne lui appartenait pas et d'ailleurs elle était peu propice à une installation de ce genre. Et la construction d'un moulin actionné par le vent était jugée trop dispendieuse. L'audacieux Charles Gariépy, homme d'affaires autant que colon, soumit au seigneur l'idée d'en tenter l'érection sur la petite rivière Gendron à l'aide d'un barrage des eaux. L'entente fut ratifiée le 7 août 1762 devant le notaire Nicolas Duclos.

Le seigneur Gastineau et son épouse acceptaient l'offre de Charles Gariépy d'ériger un moulin «à faire farine» dans la seigneurie et «à l'endroit jugé le plus propice». Cet endroit était «la petite rivière Gendron». Gariépy devait construire le moulin à ses frais et jouirait des revenus jusqu'à ce qu'il soit remboursé des frais encourus. Ensuite le seigneur bénéficierait de la moitié des revenus. Ce dernier avait déjà fourni gratuitement le terrain et s'engageait à faire ouvrir un chemin «depuis le chemin du Roi jusqu'au dit moulin».

Le contrat fut passé «maison du sieur Gastineau à Sainte-Marie», en présence des témoins Joseph Moreau et Joseph Gaillou, habitants de Batiscan, qui signent tous deux de même que madame Gastineau (la signature porte «St François Gastineau»). Quant au seigneur, il déclare ne pouvoir signer «par son ainfirmitté». <sup>11</sup>

Même si le contrat de construction du moulin date de 1762, il semble qu'à cette époque elle était déjà suffisamment avancée pour servir les colons. Car on n'y trouve pas, dans les premiers contrats de concessions de

1762, la mention que l'on trouve ailleurs : «lorsqu'il sera bâtit. On peut présumer qu'il était déjà en service.

Ajoutons que ce moulin subsistait encore un demi-siècle plus tard. Dans sa brochure *Le «village» Sainte-Elisabeth*, Jean Rompré mentionne un acte du notaire Augustin Trudel qui nous apprend que le moulin fonctionnait encore en 1808. De plus on nous informe que, récemment, on aurait découvert quelques vestiges des fondations.

\* \* \*

### *La jeune métisse Marie-Anne*

En 1774, Louis-Joseph Gastineau a 58 ans. Son épouse, Marie-Renée Crevier est plus âgée: 65 ans. C'est le temps de penser à leurs vieux jours, à leur succession. Tel que déjà signalé, ils n'ont pas d'enfants, sauf cette fille naturelle, issue d'une Algonquine, que Louis-Joseph avait dans sa jeunesse ramenée de ses courses et que son épouse éleva comme son propre enfant. Elle avait cinq ans lorsqu'elle fut baptisée en l'église de Sainte-Anne le 18 juin 1753 par le curé de Sainte-Geneviève-de-Batis-can, messire Antoine Lagrois, sous les noms de Marie-Anne-Josèphe-Françoise. Elle eut pour parrain nul autre que le gouverneur de Trois-Rivières, Rigaud de Vaudreuil. Sa marraine fut la soeur de son père adoptif, Marie-Josèphe Gastineau.

La jeune métisse reçut une excellente éducation chez les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame à Montréal.<sup>12</sup> Puis, en 1774, elle devenait la quatrième seigneresse de Sainte-Marie par son mariage à Augustin Joubin-Boisvert.

Louis-Joseph Gastineau mourut à son manoir et fut inhumé à Sainte-Anne le 1er février 1790. Son épouse Marie-Renée Crevier lui survécut et elle avait 90 ans lorsqu'elle décéda le 25 février 1799. Elle fut aussi inhumée au cimetière de Sainte-Anne.

AUGUSTIN JOUBIN-BOISVERT ET  
MARIE-ANNE GASTINEAU

Ce n'est pas à la jeune indienne adoptée Marie-Anne, mais à son futur époux que fut accordé l'héritage de la seigneurie. Sans doute parce qu'elle avait du sang indien et pour éviter des contestations possibles. Car Louis-Joseph Gastineau était un homme prudent.

Ce futur époux avait nom Augustin Joubin-Boisvert, fils d'Alexis Joubin-Boisvert et de Charlotte Hamelin, cette dernière héritière d'une partie de la seigneurie de Grondines. Augustin était un des derniers enfants de cette nombreuse famille et naquit le 6 juillet 1754. Son père fut inhumé à Grondines le 20 janvier 1774, à 70 ans, moins de trois mois avant le mariage d'Augustin. Bien que les actes mentionnent que ce dernier demeurait à Grondines, chez son frère et tuteur, il est probable qu'il séjourna au manoir Sainte-Marie avant son mariage comme adjoint au seigneur et qu'il a gagné ainsi ses bonnes grâces.

*La donation*

Quoiqu'il en soit, le notaire Ant. Chevalier rédigeait en son étude le 6 avril 1774 un acte ainsi titré: *Donation par le Sieur Louis Gastineau à Augustin Joubin dit Boisvert*. Nous en extrayons les principales clauses.

«...Furent présents monsieur Louis Gastineau et Dame Marie-Renée Crevier de Saint-François, son épouse, de lui duement autorisée... seigneur du fief et seigneurie de Sainte-Marie en la paroisse de Sainte-Anne, LES-QUELS voulant donner des preuves de l'amitié et de l'affection qu'ils portent au sieur Augustin Joubin dit Boisvert, demeurant avec le sieur François Joubin dit Boisvert, co-seigneur en partie de la seigneurie des Grondines, ont par ces présentes fait donation entre vifs pure

et simple et irrévocable. . . . AU DIT Augustin Joubin dit Boisvert, le sieur François Joubin dit Boisvert, son frère et tuteur, conjointement avec le sieur Alexis Joubin dit Boisvert, son autre frère et subrogé tuteur, à ce présents et acceptant pour leur pupille et frère, . . . LE FIEF, terres et seigneurie de Sainte-Marie en la paroisse de Sainte-Anne, ensemble les meubles meublant qui sont et se trouveront dans la maison ou manoir seigneurial, & bâtimens et dépendances des dites terres et autres ustensiles en dépendant, dans lesquels meubles sont compris toute la vaisselle d'argent, animaux de quelque nature et espèce que ce soit, ustensiles d'agriculture, etc. . .

« . . . La dite DONATION ainsi faite, en outre que ledit Augustin Joubin dit Boisvert acquittera la somme de quinze cents schellings courant de la province que les dits sieur et dame donateurs doivent à monsieur de Tonnacour aux Trois-Rivières . . . A Condition aussi que ledit donataire les entretienne tous deux dans le manoir seigneurial, tant sains que malades, et de leur donner tous les soins nécessaires dans leurs maladies, de les faire inhumer et faire chanter à chacun deux cents messe basses de Requiem, etc. . . »

Ce contrat est passé en présence des deux témoins François Baribeau et Michel Roy-Chatellereau qui signent tous deux, ainsi que Marie-Renée Crevier et le tuteur François Joubin-Boisvert. Le seigneur Gastineau déclare ne pouvoir signer.

### *La mariage*

Trois jours plus tard, soit le 9 avril, le notaire Chevalier se rend au manoir seigneurial pour rédiger le contrat de mariage. Les personnes présentes sont à peu près les mêmes, plus quelques parents de l'époux. Ce qu'il faut remarquer toutefois au contrat, c'est que le sieur Gastineau « stipule pour Damoiselle Marie-Anne Gastineau, *sa fille* »; et « Dame Marie-Renée Crevier de Saint-

François *lui tenant lieu de mère* ». Ajoutons ceci: « Ledit futur époux a doué, du consentement des Sieurs François Joubin dit Boisvert, son tuteur, et d'Alexis Joubin son subrogé tuteur, la dite Damoiselle future épouse de la somme de « deux mille livres ou chelings courant de cette province ».

La célébration religieuse eut lieu le 11 avril suivant en l'église de Sainte-Anne. Marie-Anne est encore inscrite « *enfant naturelle* » de Louis-Joseph Gastineau. Il tenait évidemment à ce privilège ou, si l'on veut, à cette distinction. Peut-être rêvait-il, comme bien d'autres avant lui et ceux de sa génération, à une alliance canado-indienne pour façonner un peuple vigoureux dans ce pays neuf, face à l'emprise anglaise, de plus en plus menaçante. En vieillissant, période de la réflexion et de l'analyse des événements, il caressait peut-être encore, lui aussi, cette possibilité dans l'intimité de son modeste manoir.

#### *Mgr Louis Richer-Laflèche*

Des quatre enfants du nouveau seigneur, on ne signale qu'une fille, prénommée Marie-Anne, comme sa mère. Elle fut baptisée le 31 octobre 1778 et son nom figure comme élève du couvent des Ursulines de Trois-Rivières. Elle épousera le 3 février 1807 Louis Richer-Laflèche, père de celui qui deviendra Mgr Louis-François Laflèche, qui se glorifiera plus tard, avec raison, d'avoir du sang indien dans les veines.

\* \* \*

Nous mettons ici le point final à cette évocation bien sommaire, il faut l'avouer, des débuts de la seigneurie Sainte-Marie: l'époque des LeMoynes et des Gastineau.

Espérons qu'un autre collaborateur entreprendra l'agréable tâche de relater l'histoire des deux siècles qui suivent.

*Raymond Douville*

Sainte-Foy, Québec,  
janvier-mai, 1979.

## NOTES

1. Nous avons donné plus de détails sur les débuts de ces seigneurs dans divers travaux antérieurs. Nous les citons ici à titre documentaire à l'intention de ceux qui voudraient approfondir ces données sommaires. D'ailleurs quelques-unes de ces familles sont venues plus tard s'établir à Sainte-Marie et à Sainte-Anne. Sur *Batiscan*: « Les lents débuts d'une seigneurie des Jésuites » (Cahiers des Dix, No 25, 1960). Sur *Grondines*: (Cahiers des Dix, Nos 30, 31, 22, 1965-66-67). Sur *Lotbinière, Deschaillons, Saint-Pierre*: « Trois seigneuries sans seigneur » (Cahiers des Dix, No 16, 1951). Aussi sur *Saint-Pierre*: « Les premiers concessionnaires » (Mémoires Soc. Généalogique, III, pp. 132-141). A consulter aussi : *L'histoire de la paroisse de Champlain*, ouvrage publié en 1915 et qui fournit de nombreuses notes sur ses premiers colons, la plupart venus du Cap. Sur *Lotbinière*, l'ouvrage solidement documenté de l'ancien curé, l'abbé Paradis, « Les Annales de Lotbinière ». Enfin, sur *Grondines* (Saint-Charles-des-Roches), un dépouillement des premières archives a été entrepris de façon intelligente et méthodique par un groupe de jeune de la paroisse. Le tout est conservé au musée de la localité.

2. C'est l'orthographe que nous avons adoptée tout au long de ce récit, pour l'uniformiser. Car ce nom a été écrit de diverses façons par les nombreuses familles de cette appellation, selon la fantaisie des signataires.

3. La limitation de ce fief était d'ailleurs assez vague. Il comprenait « une demie-lieue de front sur une lieue de profondeur à prendre sur la rivière Ste-Anne depuis l'habitation du sieur Lemoine jusqu'aux terres non concédées ». (Titres seigneuriaux, I, 312-313.

4. Il y eut au moins trois autres Jacques LeMoyne à l'époque. L'un d'eux, fils d'un autre Jacques LeMoyne et de Mathurine Godé, né à Montréal en 1660, s'intitule parfois « sieur de Sainte-Marie », ce qui a amené la confusion avec le fils de Jean LeMoyne.

4a.—Ce René Gendron, fils du pionnier Pierre Gendron et de Marie Charpentier, mérite au moins une mention. Il est un des plus sérieux habitants de la seigneurie. Marié en 1710 à Marie Lariou, il meurt prématurément en 1737 à 52 ans, laissant une nombreuse famille: 14 enfants, la plupart alliés à des familles de Sainte-Marie et de Sainte-Anne: les Gervais, Tessier, Hivon, Houde, Deveau, Baillargeon. Il laissait peu, selon l'inventaire de ses biens par le notaire Rouillard, le 23 mars 1739; « une maison de trente pieds couverte de paille; une grange de quarante pieds de long entourée de pieux couverte de paille; une étable de pièce sur pièce entourée de madriers couverte de paille... » plus un humble mobilier, quelques volailles et animaux domestiques». Ses fils s'établirent dans les seigneuries de Sainte-Marie et de Sainte-Anne. L'un d'eux donna son nom à « **la rivière Gendron** ».

5. Plus d'une trentaine d'Indiens et d'Indiennes ramenés des Pays-d'en-Haut sont retracés à Sainte-Anne et à Sainte-Marie entre les années 1700 et 1750. Presque tous y furent baptisés et leurs noms apparaissent dans les registres paroissiaux. La plupart sont à l'emploi des seigneurs comme domestique. On trouve chez Louis Gastineau la mère et la fille. Celle-ci, prénommée Marie-Josèphe, est baptisée en 1728 « à l'âge de six ou sept ans ». La mère, Jeanne-Françoise Cordulle, ne

sera baptisée qu'en 1741, à l'âge de 40 ans, à la veille de mourir. Louis Gouin a à son service une montagnaise, Marie-Louise, baptisée à Sainte-Anne en 1753 et décédée en 1760. Magdeleine de Verchères avait à son service une dizaine de ces Peaux-Rouges. Son irascible époux les traitait comme des esclaves. L'un d'eux prit un jour la clef des champs, après avoir été battu.

6. La plupart de ces contrats d'engagement étaient libellés comme celui-ci: « 14 juin 1738 — Engagement de Pierre Rompré, de Sainte-Anne près de Trois-Rivières, à Sr Gatineau & Cie, pour faire le voyage au poste de la rivière St-Joseph du lac Michigan, dans un canot chargé de marchandises, et le redescendre, l'année suivante, chargé de pelletries». Quant aux engagements passés en février, mars et avril, la plupart stipulaient que les voyageurs reviendraient l'automne de la même année.

7. On l'a parfois confondue avec sa cousine, prénommée aussi Marie-Josèphe Gastineau, baptisée à Trois-Rivières le 4 septembre 1720, fille de Jean-Baptiste, qui épousa le 14 juin 1749 Olivier de Vezin et qui alla mourir en Louisiane.

8. Magdeleine Gastineau mourut à son tour trois ans plus tard, le 15 novembre 1768, à 58 ans.

9. On les retrouve plus tard dans la région des Illinois, principalement à Kaskaskia, où séjournent aussi des Gendron, Leduc, Vallée, Grismard, etc. (Cf. *Kaskaskia under the French Regime*, Natalia Belting (University of Illinois Press).

10. Signalé par Marcel Trudel, dans *Le régime militaire*, p. 150.

11. Louis-Joseph Gastineau n'était pas plus illettré que les autres membres de sa famille. On voit sa signature en lettres bien formées, à son mariage et dans divers actes. Sans doute un accident ou une paralysie le priva plus tard de cette faculté.

12. Nous citons ce qu'écrit à ce sujet l'auteur de l'ouvrage *Autrefois et aujourd'hui à Sainte-Anne* (p. 16): « La filleule de Vaudreuil reçut une bonne et pieuse éducation, dans un couvent de la Congrégation de Montréal, dit la tradition, ce qui est assez probable, vu que le monastère des Ursulines des Trois-Rivières avait été incendié et qu'on était à en relever les murs ».

## TABLE DES MATIÈRES

Préambule .....	5
I — <i>Jean LeMoyne et Magdeleine de Chavigny</i> .....	8
A Batiscan .....	10
La seigneurie Sainte-Marie .....	11
Le pacage des animaux .....	13
Le recensement de 1681 .....	14
Les lents débuts .....	16
Des colons sérieux.....	16
La seigneurie s'agrandit .....	17
Testament et dernières volontés .....	19
Les colons de l'époque.....	20
Dernières années de la 1ère seigneuresse.....	21
II— <i>Jeanne LeMoyne et Louis Gastineau</i> .....	24
Le mariage .....	25
Sort de la seigneurie .....	26
Le manoir seigneurial .....	27
Les habitants en 1723 .....	27
Un peu de vie seigneuriale .....	29
Les nouvelles aventures .....	30
La fringante Marie-Josèphe .....	33
III— <i>Louis-Joseph Gastineau et Marie-Renée Crevier</i> .....	36
Autour des années 1750 .....	36
Jeunesse et mariage du seigneur .....	38
Le nouveau seigneur à l'oeuvre .....	39

Débuts d'un nouveau régime .....	40
Un recensement .....	42
Les habitants de Sainte-Marie en 1760-62.....	43
La vente de l'île des Pins .....	49
Site de la nouvelle église.....	52
Naissance du "Village" Sainte-Marie .....	53
Construction du moulin seigneurial .....	54
La jeune métisse Marie-Anne.....	56
IV— <i>Augustin Joubin Boisvert et Marie-Anne</i> .....	57
La donation .....	57
Le mariage.....	58
Monseigneur Laflèche .....	59
Notes explicatives .....	60

## Collection "Nos Vieilles Familles"

1. NARCISSE GERVAIS ET SA FAMILLE,  
*par Joseph Gervais*
2. PIERRE MORAN, ancêtre des familles  
Grimard, Douville, Rompré, Dusablon, etc.  
*par Raymond Douville*
3. YES PHLEM, dit YVON LE BRETON,  
*par Raymond Douville*
4. FRANÇOIS FRIGON,  
*par Raymond Douville*
5. LES FAMILLES GRIMARD,  
*par Wilfrid Grimard*
6. LES GOUIN EN AMERIQUE  
*par Jacques Gouin*
7. LES ROMPRE SUR LE CONTINENT NORD  
AMERICAIN  
*par Jean Rompré*
8. Les RIVARD DITS LANOUEITE,  
*en collaboration*
9. LES NOBERT  
*par Wilfrid et Alfred Nobert*



Société de  
Généalogie de  
Drummondville

545, rue des Écoles  
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6

22. LE PETIT CHENAL IL Y A 50 ANS  
*par Charles-Ernest Grimard*
23. LA VIE MUSICALE A LA PERADE 1ère série)  
*par Marcelle Vallée*
24. PRETRES NATIFS DE LA PERADE (1ère série)  
*par l'abbé J.-C. Chevalier*
25. PRETRES NATIFS DE LA PERADE (2e série)  
*par l'abbé J.-C. Chevalier*
26. LE VILLAGE STE-ELISABETH  
*par Jean Rompré*
- 27-28. "S'AIMER TOUJOURS"  
*par Jean-Marie Tessier*
29. LA VIE MUSICALE A LA PERADE (2è série)  
*par Marcelle Vallée*
30. COLLEGE DU SACRE-COEUR  
*par le Frère Ernest Brault*
31. LA SEIGNEURIE STE-MARIE  
*par Raymond Douville*

*A paraître*

32. UNE VISITE DE PAROISSE EN 1914  
*par l'abbé Dominique Grenier*
33. LES EGLISES DE LA PERADE  
*2è série 1714 à 1771*
34. LE PETIT STE-MARIE  
*ses débuts et son mode de vie*
35. LE RAPIDE-SUD  
*par le frère Ernest Brault*
36. LE VIEUX COUVENT
37. LES MOULINS DE LA RIVIERE CHAREST  
*par Jean Rompré*
38. FAITS DIVERS  
*l'hiver sur le Fleuve*
39. LA FANFARE AU COLLEGE  
*par le frère Ernest Brault*
40. LE BAS DE STE-ANNE  
*sa vie caractéristique*
41. LES COUREURS DES BOIS  
*par M. et Mme Yvan Rompré*
42. HISTOIRE DE LA VIE MUNICIPALE  
*par Daniel Thibault*
43. HISTOIRE DE LA VIE MUNICIPALE DE LA PAROISSE  
*par Daniel Thibault*
44. LES VIEILLES MAISONS (1ère série)  
*par Réjean Trottier*

